

REPUBLIQUE GABONAISE

Union - Travail - Justice



# RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

---

MISSION MINISTERIELLE : SANTE

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE REGLEMENT POUR 2016



**Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.**

**La présentation du bilan pour la mission reprend :**

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission

**Chaque programme constitutif de la mission détaille ensuite les parties suivantes :**

**Le bilan stratégique du programme détaille :**

- la présentation du programme
- l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.

**Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire détaille :**

- le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.

**Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs détaillent :**

- la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.

**L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année détaille :**

- la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.

**Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année détaille :**

- la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition, et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

## TABLE DES MATIERES

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>1</b>
<b>MISSION SANTE</b>	<b>4</b>
<b>BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION</b>	<b>5</b>
PRESENTATION DE LA MISSION	5
<b>PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES</b>	<b>8</b>
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION	8
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE	9
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION	11
<b>PROGRAMME PREVENTION ET SECURITE SANITAIRES</b>	<b>12</b>
<b>BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME</b>	<b>13</b>
PRESENTATION DU PROGRAMME	13
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	17
<b>PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES</b>	<b>18</b>
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	18
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	20
<b>EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS</b>	<b>22</b>
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	22
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	22
<b>ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS</b>	<b>23</b>
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	23
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	23
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	24
<b>PROGRAMME OFFRE ET ACCES AUX SOINS</b>	<b>25</b>
<b>BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME</b>	<b>26</b>
PRESENTATION DU PROGRAMME	26
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	28
<b>PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES</b>	<b>30</b>
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	30
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	32
<b>EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS</b>	<b>34</b>
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	34
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	34
<b>ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS</b>	<b>35</b>
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	35
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	35
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	36
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	37
<b>BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS</b>	<b>38</b>
<b>PROGRAMME LUTTE CONTRE LE SIDA</b>	<b>57</b>
<b>BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME</b>	<b>58</b>
PRESENTATION DU PROGRAMME	58

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	61
<b>PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES</b>	<b>64</b>
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	64
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	65
<b>EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS</b>	<b>66</b>
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	66
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	66
<b>ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS</b>	<b>67</b>
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	67
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	67
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	68
<b><u>PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN AUX POLITIQUE SANITAIRE ET DE PREVOYANCE SOCIALE</u></b>	<b>69</b>
<b>BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME</b>	<b>70</b>
PRESENTATION DU PROGRAMME	70
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	73
<b>PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES</b>	<b>75</b>
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	75
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	76
<b>EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS</b>	<b>77</b>
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	77
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	77
<b>ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS</b>	<b>78</b>
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	78
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	78

# MISSION SANTE

# BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

Le ministre en charge de la mission est le **MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION**.

## PRESENTATION DE LA MISSION

### PERIMETRE DE LA MISSION

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population a pour mission générale de concevoir et de mettre en œuvre la politique nationale en matière de santé en République gabonaise. A ce titre, il est chargé :

- d'initier et de promouvoir toutes les formes d'actions préventives et d'éducation collective ou individuelle de nature à améliorer l'état et le comportement de la population sur le plan de la santé ;
- d'assister techniquement tous les organismes publics ou privés dont l'action peut avoir des répercussions sur la santé de la population et notamment dans les domaines du contrôle de l'habitat, de la consommation de l'eau, de la production alimentaire, de la protection de l'environnement et de la santé au travail ;
- de prendre, en cas d'urgence, toutes les mesures nécessaires à la sécurité sanitaire du pays ;
- de promouvoir l'amélioration de la qualité des prestations des services de santé publics et privés ;
- de veiller à la mise en place d'un réseau sanitaire couvrant l'ensemble du pays ;
- de suivre, en concertation avec les autres ministères concernés, les options de coopération sanitaire liées à la politique sanitaire internationale à laquelle contribue le Gabon, et assurer le suivi de réalisation des programmes convenus ;
- d'autoriser l'ouverture, le transfert et d'ordonner la fermeture des structures sanitaires publiques et privées, conformément à la réglementation ;
- de mettre en place les mécanismes de contrôle de la fabrication, de l'importation, de la vente, de la distribution et de la consommation des médicaments, vaccins, dispositifs médicaux, réactifs de laboratoires et toute substance active pouvant affecter l'état de santé ;
- de participer à la conception et à la mise en œuvre des mécanismes de contrôle sanitaire des denrées alimentaires, en collaboration avec les autres ministères concernés ;
- de suivre, en collaboration avec les autres départements concernés, l'ensemble des actions menées dans le domaine de l'assainissement et de l'hygiène publique sur l'ensemble du territoire national.

La mission santé est segmentée en quatre programmes :

- Pilotage et Soutien à la Politique Sanitaire ;
- Prévention et sécurité sanitaire ;
- Offre et accès aux soins ;
- Lutte contre le sida.

### PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Les textes majeurs régissant le secteur de la santé se déclinent en lois et décrets.

#### Au titre des lois :

- la Loi n° 020/2005 du 3 janvier 2006 fixant les règles de création, d'organisation et de gestion des services de l'Etat ;
- la Loi n° 1/2005 du 4 février 2005 portant statut général de la fonction publique ;
- la Loi n° 14/2005 du 8 août 2005 portant code de déontologie de la fonction publique ;
- la Loi n° 8/91 du 26 septembre 1991 portant statut général des fonctionnaires ;
- la Loi n° 3/88 du 31 juillet 1990 fixant les conditions générales d'emploi des agents contractuels de l'Etat, ensemble les textes modificatifs subséquents ;
- la Loi n° 12/95 ratifiant l'ordonnance n° 01/95 du 14 janvier 1995 portant orientation de la politique de la santé en république gabonaise ;
- la Loi n°19/95 du 13 février 1996 portant organisation de la protection sociale des personnes handicapées ;
- la Loi n°12/2006 du 9 novembre 2006 portant création et organisation de l'ordre national des pharmaciens du Gabon.

#### Au titre des décrets :

- Décret n° 0326/PR/MS du 28 février 2013 portant attributions et organisation du Ministère de la santé ;
- Décret n° 000378/PR/MFPRAME du 26 mai 2000 portant création, attributions et fonctionnement des inspections générales des services de ministère ;
- Décret n° 000179/PR/MLSOS du 25 janvier 2007, portant attributions et organisation du Ministère de la lutte contre le sida, en charge des orphelins du sida ;
- Décret n° 000066/PR/PM du 18 janvier 2008 portant attributions du secteur bien-être au Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité, de la Protection de la Veuve et de l'Orphelin et de la Lutte contre le Sida ;
- Décret n° 1325/PR/MPFRAME du 02 Octobre 1991 portant création et attributions de la fonction de secrétaire général de ministère, modifié par le décret n° 376/PR/MFPRAME du 26 Mai 2000 ;
- Décret n° 000427/PR/MFPRAME du 13 juin 2008 portant création et organisation d'une Direction Centrale des Affaires Financières à la Présidence de la République, à la Primature et dans les ministères, ensemble les textes modificatifs subséquents ;
- Décret n°209/PR/MSP du 13 mars 2003 fixant les conditions d'habilitation et d'ouverture des établissements privés de formation professionnelle préparant aux carrières paramédicales ;
- Décret n° 00969/PR/MTEPS du 14 novembre 2008 fixant les modalités techniques de fonctionnement du régime obligatoire d'assurance maladie et de garantie sociale ;
- Décret n° 1445/PR/MSPP du 28 novembre 1995 portant réglementation de l'importation, de la distribution et de la promotion des produits pharmaceutiques en République Gabonaise ;
- Décret n° 0245/PR/MSPHP du 9 avril 2009 fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Comité d'éthique pour les Sciences de la Vie et de la Santé ;
- Décret n° 01375/PR/MSASSF du 20 novembre 2011 portant réorganisation de l'office pharmaceutique national.

#### PRINCIPALES REFORMES

---

Les réformes majeures dans le secteur de la santé sont les suivantes :

- la réorganisation des régions et des départements sanitaires ;
- la création de sept (07) directions centrales (incluant la transformation de la DGRHMG, de la DGPIE, de la DIS en directions centrales) ;
- la transformation de la Cellule d'Observation de la Santé Publique en Observatoire national de la Santé Publique ;
- la transformation de l'Office Pharmaceutique National en centrale d'achats ;
- la transformation de la DMP en Agence Nationale du Médicament et Autres Produits de Santé ;
- la transformation des hôpitaux régionaux en CHR et des centres médicaux en hôpitaux départementaux ;
- la création de quatre (04) CHU (CHUL, CHUA, CHUO, CHUME) ;
- la mise en place du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS).

Ces réformes ont un impact budgétaire brut en termes d'investissement (construction des structures et enrichissement des plateaux techniques) et de fonctionnement (frais de consultance pour les études et enquêtes diverses, recrutement et formation de personnel qualifié, etc.)

AVANCEMENT DES OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

Objectif Stratégique	Indicateur	Unité	2015 Réalisé	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	Cible à l'échéance pluriannuelle
<b>N°1 : Assurer la réalisation des infrastructures sanitaires</b>	Taux d'avancement des travaux de construction du CHU-CHL	%	N/A	100	100	0	100 (2016)
	Taux d'avancement des travaux de construction du CHU Jeanne Ebori	%	50	100	100	0	100 (2017)
	Nombre de visites de chantier	Nombre	N/A	12	NC	N/A	12 (2016)
<b>N°2 : Réduire la mortalité maternelle et infantile</b>	Nombre de doses de vaccin polio injectable (VPI) acheté	Nombre	N/A	82 730			86 919
	Nombre d'enfants de 0 à 11 mois vaccinés	Nombre	N/A	73 538			77 261
	Taux de couverture du VPI	%	N/A	90			100 (2017)
<b>N° 3 : Disposer d'un système optimal de gestion des approvisionnements et ses stocks des médicaments et des réactifs pour la thérapie antirétrovirale, et les infections opportunistes</b>	Proportion de structures de prise en charge du VIH ayant reçu des supports de procédure en matière de stockage	%	N/A	75			100 (2017)
	Proportion de structure de prise en charge du VIH ayant bénéficié d'un renforcement de capacités en gestion des stocks	%	N/A	75			100 (2017)

NA : non applicable

# PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

## RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
<b>25.829: Prévention et sécurité sanitaire</b>	<b>2 478 398 597</b>	<b>2 670 658 446</b>	<b>-192 259 849</b>	<b>2 478 398 597</b>	<b>2 670 658 446</b>	<b>-192 259 849</b>
25.829.1: Vaccination	28 701 653	845 003 541	-816 301 888	28 701 653	845 003 541	-816 301 888
25.829.2: Hygiène sanitaire	99 343 269	71 701 132	27 642 137	99 343 269	71 701 132	27 642 137
25.829.3: Education et sensibilisation sur les pathologies	16 961 935	6 800 500	10 161 435	16 961 935	6 800 500	10 161 435
25.829.4: Contrôle de la qualité des médicaments et des produits spécifiques	80 037 066	124 639 428	-44 602 362	80 037 066	124 639 428	-44 602 362
25.829.5: protection maternelle et infantile	142 971 299	85 711 484	57 259 815	142 971 299	85 711 484	57 259 815
25.829.6: Prévention et lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles	2 110 383 374	1 536 802 361	573 581 013	2 110 383 374	1 536 802 361	573 581 013
<b>25.836: Offre et accès aux soins</b>	<b>37 773 022 764</b>	<b>28 897 277 006</b>	<b>8 875 745 758</b>	<b>37 773 022 764</b>	<b>28 897 277 006</b>	<b>8 875 745 758</b>
25.836.1: Développement, équipement et maintenance des infrastructures sanitaires	35 613 357 333	26 716 674 669	8 896 682 664	35 613 357 333	26 716 674 669	8 896 682 664
25.836.2: Développement des ressources humaines du secteur sanitaire	810 024 221	891 387 867	-81 363 646	810 024 221	891 387 867	-81 363 646
25.836.3: Accès au médicament et aux produits spécifiques	1 288 271 847	1 230 333 976	57 937 871	1 288 271 847	1 230 333 976	57 937 871
25.836.4: Transfert et évacuation sanitaires	61 369 363	58 880 494	2 488 869	61 369 363	58 880 494	2 488 869
<b>25.843: Lutte contre le SIDA</b>	<b>2 123 144 000</b>	<b>2 019 191 187</b>	<b>103 952 813</b>	<b>2 123 144 000</b>	<b>2 019 191 187</b>	<b>103 952 813</b>
25.843.1: Prévention et lutte multisectorielle contre le SIDA	267 658 509	248 881 579	18 776 930	267 658 509	248 881 579	18 776 930
25.843.2: Prise en charge des malades du SIDA	1 855 485 491	1 770 309 608	85 175 883	1 855 485 491	1 770 309 608	85 175 883
<b>25.850: Pilotage et soutien aux politiques sanitaires et de prévoyance sociale</b>	<b>14 563 614 000</b>	<b>377 479 648</b>	<b>14 186 134 352</b>	<b>14 563 614 000</b>	<b>377 479 648</b>	<b>14 186 134 352</b>
25.850.1: Pilotage de la stratégie ministérielle	84 054 469	34 490 600	49 563 869	84 054 469	34 490 600	49 563 869
25.850.2: Coordination administrative	14 479 559 531	342 989 048	14 136 570 483	14 479 559 531	342 989 048	14 136 570 483
<b>Total pour la mission</b>	<b>56 938 179 361</b>	<b>33 964 606 287</b>	<b>22 973 573 074</b>	<b>56 938 179 361</b>	<b>33 964 606 287</b>	<b>22 973 573 074</b>

### Explication des principaux écarts :

La mission « Santé » a reçu, pour l'exercice budgétaire 2016, une allocation budgétaire globale de **56 938 179 361 FCFA**. Ce montant a été exécuté à hauteur de **33 964 606 287 FCFA** ; soit un taux global d'exécution de 59,65%.

L'écart de **22 973 573 074 FCFA** correspond, d'une part, à la réserve de précaution qui n'a pas été levée ainsi qu'aux mesures de régulation budgétaire supplémentaires décidées par le Gouvernement afin de tenir compte du niveau de la trésorerie de l'Etat ; d'autre part aux difficultés rencontrées dans l'exécution des crédits.

**RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE**

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
<b>25.829: Prévention et sécurité sanitaire</b>	<b>2 478 398 597</b>	<b>2 670 658 446</b>	<b>-192 259 849</b>	<b>2 478 398 597</b>	<b>2 670 658 446</b>	<b>-192 259 849</b>
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	1 367 163 000	1 338 089 337	29 073 663	1 367 163 000	1 338 089 337	29 073 663
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 000 000 000	1 316 835 105	-316 835 105	1 000 000 000	1 316 835 105	-316 835 105
Titre 4. Dépenses de transfert	111 235 597	15 734 004	95 501 593	111 235 597	15 734 004	95 501 593
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>25.836: Offre et accès aux soins</b>	<b>37 773 022 764</b>	<b>28 897 277 006</b>	<b>8 875 745 758</b>	<b>37 773 022 764</b>	<b>28 897 277 006</b>	<b>8 875 745 758</b>
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	5 943 991 000	4 667 497 015	1 276 493 985	5 943 991 000	4 667 497 015	1 276 493 985
Titre 3. Dépenses de biens et services	10 000 000 000	14 018 954 230	-4 018 954 230	10 000 000 000	14 018 954 230	-4 018 954 230
Titre 4. Dépenses de transfert	7 179 549 764	6 490 659 839	688 889 925	7 179 549 764	6 490 659 839	688 889 925
Titre 5. Dépenses d'investissement	14 649 482 000	3 720 165 922	10 929 316 078	14 649 482 000	3 720 165 922	10 929 316 078
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>25.843: Lutte contre le SIDA</b>	<b>2 123 144 000</b>	<b>2 019 191 187</b>	<b>103 952 813</b>	<b>2 123 144 000</b>	<b>2 019 191 187</b>	<b>103 952 813</b>
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	113 784 000	118 138 492	-4 354 492	113 784 000	118 138 492	-4 354 492
Titre 3. Dépenses de biens et services	2 000 000 000	1 887 119 705	112 880 295	2 000 000 000	1 887 119 705	112 880 295
Titre 4. Dépenses de transfert	9 360 000	13 932 990	-4 572 990	9 360 000	13 932 990	-4 572 990
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>25.850: Pilotage et soutien aux politiques sanitaires et de prévoyance sociale</b>	<b>14 563 614 000</b>	<b>377 479 648</b>	<b>14 186 134 352</b>	<b>14 563 614 000</b>	<b>377 479 648</b>	<b>14 186 134 352</b>
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	14 263 614 000	158 465 498	14 105 148 502	14 263 614 000	158 465 498	14 105 148 502
Titre 3. Dépenses de biens et services	300 000 000	219 014 150	80 985 850	300 000 000	219 014 150	80 985 850
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>Total pour la mission</b>	<b>56 938 179 361</b>	<b>33 964 606 287</b>	<b>22 973 573 074</b>	<b>56 938 179 361</b>	<b>33 964 606 287</b>	<b>22 973 573 074</b>
<b>Dont :</b>						
<b>Titre 1. Charges financières de la dette</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>	<b>21 688 552 000</b>	<b>6 282 190 342</b>	<b>15 406 361 658</b>	<b>21 688 552 000</b>	<b>6 282 190 342</b>	<b>15 406 361 658</b>
<b>Titre 3. Dépenses de biens et services</b>	<b>13 300 000 000</b>	<b>17 441 923 190</b>	<b>-4 141 923 190</b>	<b>13 300 000 000</b>	<b>17 441 923 190</b>	<b>-4 141 923 190</b>
<b>Titre 4. Dépenses de transfert</b>	<b>7 300 145 361</b>	<b>6 520 326 833</b>	<b>779 818 528</b>	<b>7 300 145 361</b>	<b>6 520 326 833</b>	<b>779 818 528</b>
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>	<b>14 649 482 000</b>	<b>3 720 165 922</b>	<b>10 929 316 078</b>	<b>14 649 482 000</b>	<b>3 720 165 922</b>	<b>10 929 316 078</b>
<b>Titre 6. Autres dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Explication des principaux écarts :**

**Titre 2 :** le niveau d'exécution de **6 282 190 342 FCFA** correspondant aux salaires des agents de la MONP consommés à hauteur de **28,97%**. L'écart de **15 406 361 658 FCFA** s'explique par le montant de la solde permanente gérée de manière centralisée au Ministère en charge du budget.

**Titre 3** : pour une allocation budgétaire de **13 300 000 000 FCFA**, les crédits en biens et services ont été exécutés à hauteur de **17 441 923 190 FCFA** ; soit un taux d'exécution de **131,14%**. L'écart de **4 141 923 190 FCFA**, correspondant aux crédits supplémentaires, trouve sa justification dans les opérations de transferts effectuées au profit du titre 3 de la mission.

**Titre 4** : ces crédits ont été exécutés à **89,32%** des crédits inscrits. L'écart de **779 818 528 FCFA** s'explique essentiellement par la réserve obligatoire non levée (**730 014 536 FCFA**).

**Titre 5** : ces crédits ont été exécutés à **25,39%** des prévisions. L'écart de **10 929 316 078 FCFA** se justifie par la réserve obligatoire non levée (**2 197 422 300 FCFA**), par les mesures de régulation budgétaire supplémentaires décidées par le Gouvernement afin de tenir compte du niveau de la trésorerie de l'Etat et par les difficultés rencontrées dans la passation des marchés publics.

## RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION

### Récapitulatif des mouvements par titre

Titres	Nature des mouvements d'AE		
	Transferts	Virements	Annulations
Titre 1			
Titre 2	- 15 406 361 658		
Titre 3	676 833 541	4 500 000 000	
Titre 4	143 415 318		
Titre 5	548 770 874		
Titre 6			
<b>Total des mouvements de AE</b>	<b>-14 037 341 925</b>	<b>4 500 000 000</b>	

Titres	Nature des mouvements de CP			
	Transferts	Virements	Annulations	Reports
Titre 1				
Titre 2	-15 406 361 658			
Titre 3	676 833 541	4 500 000 000		
Titre 4	143 415 318			
Titre 5	548 770 874			
Titre 6				
<b>Total des mouvements de CP</b>	<b>-14 037 341 925</b>	<b>4 500 000 000</b>		

#### Explication du total des mouvements d'AE et de CP :

Les mouvements de crédits effectués dans le cadre des opérations de transferts s'évaluent à un montant net de **14 037 341 925 FCFA**.

Au niveau du titre 2, la mission « Santé » a effectué des transferts avec les programmes « 23.780 Dotations pour dépenses accidentelles et imprévisibles » et « 14.521 Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources » pour un montant net de **-15 406 361 658 FCFA**, dans le cadre de l'ajustement budgétaire des crédits de la MONP et de la couverture de la solde permanente.

Les transferts concernant les titres 3 (**676 833 541 FCFA**) et 4 (**143 415 318 FCFA**), constituent des augmentations de crédits effectuées au profit des programmes "Prévention et sécurité sanitaire" pour la prise en charge du programme de vaccination et "Offre et accès aux soins" pour l'INFASS notamment.

Pour les dépenses d'investissement (**548 770 874 FCFA**), les transferts concernent également une augmentation des crédits en faveur du Centre hospitalier universitaire Mère et enfant (CHUME) dans le programme "Offre et accès aux soins".

Par ailleurs, les virements intervenus dans la mission « Santé » s'élèvent à un montant global de **4 500 000 000 FCFA**.

# PROGRAMME PREVENTION ET SECURITE SANITAIRES

# BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

## PRESENTATION DU PROGRAMME

### PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme "Prévention et sécurité sanitaire" englobe toutes les activités de prévention, de lutte contre les maladies, et de promotion de la santé.

Les principales missions du programme sont la sensibilisation et l'éducation des populations sur les thèmes de l'hygiène et des maladies, la vaccination, la surveillance épidémiologique, le contrôle de qualité des médicaments et, en interne, la coordination de tous les programmes nationaux de santé.

Pour mener à bien ses missions, le programme doit s'articuler avec les programmes voisins que sont :

- l'Offre et l'accès aux soins qui comprend les activités et structures de prise en charge sanitaire ;
- la Lutte contre le sida qui englobe à la fois, sur le champ du VIH spécifiquement, les activités de prévention et de prise en charge ;
- Pilotage et Soutien à la politique sanitaire et de prévoyance sociale qui a pour mission principale d'appuyer en interne les agents de l'Administration du programme dans la réalisation de leurs missions, en favorisant l'amélioration des conditions de travail, la bonne gouvernance et la modernisation.

Le programme "Prévention et sécurité sanitaire" est piloté par le **Directeur Général de la Santé**. Il a sous son autorité toutes les directions des programmes de lutte contre les maladies ainsi que les instituts et services déconcentrés dans la réalisation du Projet Annuel de Performance.

### PRESENTATION DES ACTIONS

#### **ACTION N° 1 : Vaccination**

Cette action consiste à :

- planifier des campagnes de vaccination de rattrapage intégrées à l'administration de la vitamine A et au déparasitage des enfants de moins de 5 ans (4 dans l'année sur l'ensemble du territoire, une par trimestre) ;
- organiser la Semaine Nationale de la vaccination ;
- poursuivre les activités de vaccination en stratégie avancée/mobile dans les zones d'accès difficile ;
- organiser des campagnes de sensibilisation auprès des autorités locales, opérateurs économiques en faveur de la vaccination.

#### **ACTION N° 2 : Hygiène sanitaire**

Cette action contribue à :

- contrôler les normes de salubrité au niveau des frontières (ports, aéroports, gares...) ;
- promouvoir et contrôler les normes en matière d'hygiène de l'habitat sur toute l'étendue du territoire national ;
- promouvoir et vulgariser les méthodes appropriées d'assainissement autonome et collectif dans les grands centres urbains et ruraux ;
- surveiller les risques environnementaux pour la santé, en rapport avec les maladies d'origine hydrique, les maladies d'origine alimentaire, les maladies à transmission vectorielle et l'utilisation des produits chimiques ;
- contrôler la qualité de l'eau potable distribuée et des denrées alimentaires commercialisées sur toute l'étendue du territoire ;
- contrôler l'action des structures privées en charge de l'évacuation des ordures ménagères dans les grands centres urbains et sur toute l'étendue du territoire national ;
- fixer et contrôler les normes en matière d'hygiène des établissements publics et privés ;
- promouvoir le changement des comportements pour une prise en charge communautaire des problèmes d'hygiène publique, tant au niveau des individus que des familles, des établissements et des collectivités ;
- participer à la formation et au recyclage des personnels dans le domaine de l'hygiène publique, en collaboration avec les établissements de formation et les instituts de recherche concernés.

### **ACTION N° 3 : Education et sensibilisation sur les pathologies**

Cette action permet au programme prévention et sécurité sanitaire de :

- participer à l'élaboration de plans de formation en matière de promotion de la santé, en collaboration avec les autres services compétents ;
- mettre en œuvre les stratégies de communication dans les structures hospitalières ;
- mettre en œuvre et d'analyser les activités de recherche sur la base des connaissances, attitudes et pratiques du public par rapport aux problèmes de santé ;
- mettre en œuvre les plans et les stratégies de communication éducationnelle portant sur les questions de santé ;
- participer à la conception et à la diffusion de supports éducatifs et informatifs de stratégies éducationnelles et communicationnelles ;
- mettre en œuvre et évaluer les activités de formation à l'intention de la communauté et des travailleurs de santé bénévoles comme partie intégrante de la stratégie de communication ;
- former les agents de santé communautaire à l'analyse et à la résolution des problèmes spécifiques de santé.

### **ACTION N° 4 : Contrôle de la qualité des médicaments et des produits spécifiques**

Cette activité vise, pour toutes les problématiques relevant de la qualité des médicaments et autres produits spécifiques en matière de santé, à :

- veiller à l'application des conventions et traités internationaux relatifs aux médicaments, aux stupéfiants, aux substances psychotropes et autres produits de santé ;
- veiller au respect de la réglementation nationale en matière d'importation, de distribution, de promotion, d'information des produits pharmaceutiques, et d'implantation des établissements à caractère pharmaceutique ;
- veiller à l'application de toute obligation découlant de traités, de conventions ou d'accords internationaux dans le secteur pharmaceutique ;
- délivrer les autorisations de mise sur le marché gabonais des produits pharmaceutiques et autres produits de santé ;
- proposer toutes mesures contribuant au développement de la recherche et des activités industrielles dans le domaine du médicament.

### **ACTION N° 5 : Protection maternelle et infantile**

Cette action orientée vers la protection de la mère et de l'enfant permet de :

- concevoir les programmes et les projets qui visent à mener des actions préventives, promotionnelles et curatives en faveur de la mère et de l'enfant ;
- élaborer les supports éducatifs en santé maternelle et infantile ;
- définir les normes des prestations en santé maternelle et infantile, en collaboration avec les autres services compétents ;
- participer à l'élaboration des modules de formation et assurer la formation des formateurs au niveau national et régional ;
- participer à l'élaboration des programmes d'enseignement ;
- élaborer des outils de supervision et de collecte de données en santé maternelle et infantile en liaison avec l'Observatoire National de Santé Publique ;
- identifier des coordonnateurs régionaux des activités de santé maternelle et infantile ;
- coordonner, superviser et évaluer les activités des programmes et projets en rapport avec la santé maternelle et infantile ;
- participer à la conception et à la mise en œuvre des programmes visant la prévention de la transmission mère/enfant du VIH/SIDA et la prévention du paludisme chez le couple mère/enfant.

### **ACTION N° 6 : Prévention et lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles**

Cette action consiste à :

- promouvoir les activités préventives et curatives contre les maladies transmissibles, et non transmissibles ;
- planifier et mettre en œuvre la lutte préventive contre les maladies transmissibles infectieuses et parasitaires (paludisme, tuberculose, infections respiratoires aiguës, maladies diarrhéiques, parasitoses intestinales, tétanos néonatal, rougeole, fièvre hémorragique à Ebola, chikungunya, ulcère de Buruli, trypanosomiase humaine africaine, lèpre, bilharziose, onchocercose) et les maladies non transmissibles (affections cardiovasculaires, diabète, cancers, maladies nutritionnelles, cécité, malvoyance, surdité, toxicomanies) ;

- assurer en liaison avec les autres services et départements compétents, la conception, la coordination, le contrôle, la supervision et l'évaluation de toutes les activités liées à la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles au niveau national ;
- promouvoir le partenariat intra et intersectoriel dans le cadre de la lutte préventive et curative contre la maladie ;
- contribuer à la mise en place et au fonctionnement du réseau de veille sanitaire ;
- participer au dispositif d'alerte sanitaire et proposer des mesures de lutte appropriées en fonction de la menace ;
- contribuer au contrôle de la publicité de tous les produits nocifs pour la santé, notamment l'alcool et le tabac.

## PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

---

Le programme "Prévention et sécurité sanitaire" mène des actions à court, moyen et long terme en vue de minimiser les risques de contracter des affections. Les priorités du programme reposent sur les actions de promotion sanitaire, l'appropriation des méthodes de lutte contre les maladies, l'adhésion des populations aux campagnes de sensibilisation et de vaccination.

Le système sanitaire gabonais est organisé en 10 régions sanitaires et 51 départements sanitaires. Il est constitué de trois secteurs distincts : public, parapublic et privé.

Alors que le pays dispose d'un PIB comparable aux pays les plus développés d'Afrique, l'état de santé de la population gabonaise est quant à lui au niveau des pays les moins avancés. Les indicateurs de santé sont bien inférieurs à ceux fixés par l'OMS. Par exemple, selon l'UNICEF, le taux de mortalité infantile juvénile (avant 5 ans) était de 148 pour 1000 en 1995, chiffre supérieur à ceux du Togo, du Sénégal ou du Cameroun.

Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène : un climat et une flore équatoriale propices à la propagation de maladie, une forte prévalence du paludisme, des conditions d'hygiène déplorables dans certaines régions, un sous-équipement en infrastructures et des difficultés à piloter l'ensemble des structures et des programmes sur le territoire. Les populations ne disposent pas aujourd'hui d'un accès égal aux soins selon les régions : beaucoup d'habitations situées dans des zones d'accès difficiles sont enclavées. On constate en effet de fortes disparités à la fois en structures sanitaires et en ressources humaines sur le territoire. Le PNAS fait notamment mention d'une pénurie de personnel de santé ne permettant pas la mise en œuvre des paquets minimums d'activité en zone rurale (PMA). Certaines structures sanitaires provinciales ne disposent pas de plusieurs spécialités, d'où le recours fréquent à des évacuations sanitaires vers Libreville.

Dans ce contexte, le gouvernement a choisi de renforcer la place de la prévention sanitaire dans l'action sanitaire en général, afin de sortir du "tout curatif" en travaillant en amont sur ce qui peut empêcher la propagation des maladies et faire évoluer les comportements dans la durée. Beaucoup de Gabonais partagent encore des idées erronées sur le mode de contagion de certaines maladies, la vaccination ou les mesures d'hygiène. C'est donc un travail de fond sur le long terme que mène le programme "Prévention et sécurité sanitaires" pour combattre les croyances traditionnelles et faire évoluer les mentalités.

Dans ce cadre, la Direction Générale de la Santé doit agir sur l'information mise à disposition des populations afin de prévenir les maladies transmissibles et non transmissibles, déployer toutes les actions possibles en faveur d'une amélioration des conditions de vie et d'hygiène et assurer la surveillance épidémiologique sur tout le territoire.

Dans le champ du programme, l'une des difficultés principales réside dans la faiblesse du système national d'information sanitaire qui ne couvre pas tout le territoire d'une part, et qui ne dispose pas des données de routine du secteur privé d'autre part ; aussi l'information détenue par l'Administration concernant les maladies et les comportements est-elle incomplète. Par ailleurs, il n'y a pas suffisamment d'études réalisées permettant de bien cerner les besoins de la population. Les infrastructures et équipements de vaccination pèchent également par leur faible nombre. Afin de développer l'impact du programme sur l'état de santé des gabonais, il faudra donc à l'avenir renforcer les campagnes de sensibilisation à l'égard des populations mais également assurer l'accès de tous aux structures de prévention par un renforcement des capacités opérationnelles et humaines et une meilleure gestion des ressources existantes.

Les principaux textes de référence sont :

- la loi n° 12/95 ratifiant l'ordonnance n° 01/95 du 14 janvier 1995 portant orientation de la politique de la santé en république gabonaise ;
- le décret n° 0326/PR/MS du 28 février 2013 portant attributions et organisation du Ministère de la santé ;
- le décret n° 00969/PR/MTEPS du 14 novembre 2008 fixant les modalités techniques de fonctionnement du régime obligatoire d'assurance maladie et de garantie sociale ;
- le décret n° 000488/95/PR/MSPP du 30 mai 1995 portant création, organisation et fonctionnement des régions et des départements sanitaires ;
- l'arrêté n° 000581/MSASS F/CAB du 26 octobre 2010 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des Equipes Cadres de Santé des Régions et Départements sanitaires ;

- l'arrêté n° 0007/MISPID/DGPR du 14 mars 2013 portant organisation et fonctionnement du comité provincial de la plate-forme nationale pour la prévention et la réduction des risques de catastrophe ;

Les principaux documents de référence sont :

- la Politique Nationale de Santé ;
- le Plan National de Développement Sanitaire d'où est tiré l'essentiel du volet Santé du « Plan Stratégique Gabon Emergent » ;
- les normes du secteur de la santé ;
- la carte sanitaire.

## ENJEUX

---

Il s'agit de :

- Enjeu 1 : Protéger l'ensemble de la population contre les risques sanitaires ;
- Enjeu 2 : Faire évoluer les comportements individuels et collectifs en matière de santé.

## RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

---

OBJECTIF : Réduire la mortalité maternelle et infantile

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Réduire la mortalité maternelle et infantile**

**Niveau de réalisation des résultats annuels**

**Rappel des résultats attendus**

- Résultat annuel N°1: Assurer la vaccination gratuite de tous les enfants de 0 à 11 mois ;
- Résultat annuel N°2: Introduire le (VPI) sur toute l'étendue du territoire.

**Résultats annuels atteints**

- Résultat annuel N°1 : vaccination gratuite assurée
- Résultat annuel N°2 : vaccin polio injectable introduit.

**Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de doses de vaccin achetées (tous antigènes confondus)	Nombre	NC	NC	2 420 400	NC*	NC	NC	NC
Nombre de doses de vaccin polio injectable (VPI) achetées	Nombre	NC	NC	82 730	NC	NC	84 799	86 919
Nombre d'enfants de 0 à 11 mois vaccinés	Nombre	NC	NC	73 538	NC	NC	75 377	77 261
Taux de couverture du VPI	NC	NC	NC	90	NC	NC	100	100

\*NC : non communiqué

**Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

**Résultat annuel N°1** : la vaccination gratuite est assurée à tous les enfants de 0 à 11 mois dans les centres de santé dédiés, mais les données relatives au nombre de doses de vaccin achetées ou au nombre d'enfants vaccinés ne sont pas disponibles.

**Résultat annuel N°2** : le vaccin polio injectable (VPI) a été introduit. Cependant, les données relatives au nombre de doses de vaccin achetées ou au taux de couverture du VPI ne sont pas disponibles

# PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

## RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
<b>25.829.1:Vaccination</b>	<b>28 701 653</b>	<b>845 003 541</b>	<b>-816 301 888</b>	<b>28 701 653</b>	<b>845 003 541</b>	<b>-816 301 888</b>
Titre 1 Charges financières de la dette						
Titre 2 Dépenses de personnel						
Titre 3 Dépenses de biens et services	28 701 653	845 003 541	-816 301 888	28 701 653	845 003 541	-816 301 888
Titre 4 Dépenses de transfert						
Titre 5 Dépenses d'investissement						
Titre 6 Autres dépenses						
<b>25.829.2:Hygiène sanitaire</b>	<b>99 343 269</b>	<b>71 701 132</b>	<b>27 642 137</b>	<b>99 343 269</b>	<b>71 701 132</b>	<b>27 642 137</b>
Titre 1 Charges financières de la dette						
Titre 2 Dépenses de personnel	47 604 000	66 999 605	-19 395 605	47 604 000	66 999 605	-19 395 605
Titre 3 Dépenses de biens et services	51 739 269	4 701 527	47 037 742	51 739 269	4 701 527	47 037 742
Titre 4 Dépenses de transfert						
Titre 5 Dépenses d'investissement						
Titre 6 Autres dépenses						
<b>25.829.3:Education et sensibilisation sur les pathologies</b>	<b>16 961 935</b>	<b>6 800 500</b>	<b>10 161 435</b>	<b>16 961 935</b>	<b>6 800 500</b>	<b>10 161 435</b>
Titre 1 Charges financières de la dette						
Titre 2 Dépenses de personnel						
Titre 3 Dépenses de biens et services	16 961 935	6 800 500	10 161 435	16 961 935	6 800 500	10 161 435
Titre 4 Dépenses de transfert						
Titre 5 Dépenses d'investissement						
Titre 6 Autres dépenses						
<b>25.829.4:Contrôle de la qualité des médicaments et des produits spécifiques</b>	<b>80 037 066</b>	<b>124 639 428</b>	<b>-44 602 362</b>	<b>80 037 066</b>	<b>124 639 428</b>	<b>-44 602 362</b>
Titre 1 Charges financières de la dette						
Titre 2 Dépenses de personnel	63 516 000	120 987 255	-57 471 255	63 516 000	120 987 255	-57 471 255
Titre 3 Dépenses de biens et services	16 521 066	3 652 173	12 868 893	16 521 066	3 652 173	12 868 893
Titre 4 Dépenses de transfert						
Titre 5 Dépenses d'investissement						
Titre 6 Autres dépenses						
<b>25.829.5:Protection maternelle et infantile</b>	<b>142 971 299</b>	<b>85 711 484</b>	<b>57 259 815</b>	<b>142 971 299</b>	<b>85 711 484</b>	<b>57 259 815</b>
Titre 1 Charges financières de la dette						
Titre 2 Dépenses de personnel	31 344 000	44 144 334	-12 800 334	31 344 000	44 144 334	-12 800 334
Titre 3 Dépenses de biens et services	111 627 299	41 567 150	70 060 149	111 627 299	41 567 150	70 060 149
Titre 4 Dépenses de transfert						
Titre 5 Dépenses d'investissement						
Titre 6 Autres dépenses						

<b>25.829.6: Prévention et lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles</b>	<b>2 110 383 374</b>	<b>1 536 802 361</b>	<b>573 581 013</b>	<b>2 110 383 374</b>	<b>1 536 802 361</b>	<b>573 581 013</b>
Titre 1 Charges financières de la dette						
Titre 2 Dépenses de personnel	1 224 699 000	1 105 958 143	118 740 857	1 224 699 000	1 105 958 143	118 740 857
Titre 3 Dépenses de biens et services	774 448 777	415 110 214	359 338 563	774 448 777	415 110 214	359 338 563
Titre 4 Dépenses de transfert	111 235 597	15 734 004	95 501 593	111 235 597	15 734 004	95 501 593
Titre 5 Dépenses d'investissement						
Titre 6 Autres dépenses						
<b>25.829: Prévention et sécurité sanitaire</b>	<b>2 478 398 597</b>	<b>2 670 658 446</b>	<b>-192 259 849</b>	<b>2 478 398 597</b>	<b>2 670 658 446</b>	<b>-192 259 849</b>
<b>Dont :</b>						
<b>Titre 1. Charges financières de la dette</b>						
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>	<b>1 367 163 000</b>	<b>1 338 089 337</b>	<b>29 073 663</b>	<b>1 367 163 000</b>	<b>1 338 089 337</b>	<b>29 073 663</b>
<b>Titre 3. Dépenses de biens et services</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>1 316 835 105</b>	<b>-316 835 105</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>1 316 835 105</b>	<b>-316 835 105</b>
<b>Titre 4. Dépenses de transfert</b>	<b>111 235 597</b>	<b>15 734 004</b>	<b>95 501 593</b>	<b>111 235 597</b>	<b>15 734 004</b>	<b>95 501 593</b>
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>						
<b>Titre 6. Autres dépenses</b>						

### Explication des principaux écarts :

Au terme de l'exercice budgétaire 2016, le programme "Prévention et sécurité sanitaire" a enregistré un taux global d'exécution de **107,76%**. En effet, un montant de crédits de **2 670 658 446 FCFA** a été exécuté contre une prévision de **2 478 398 597 FCFA**.

**Titre 2 :** les crédits du titre 2, correspondant aux salaires des agents de la MONP, ont été exécutés à hauteur de **97,87%**. Un écart de **29 073 663 FCFA** est observé.

**Titre 3 :** les crédits du titre 3 ont été exécutés à **131,68%**. L'écart de **316 835 105 FCFA**, correspondant aux crédits supplémentaires, trouve sa justification dans les opérations de transferts effectuées au profit du programme pour la prise en charge du programme de vaccination contre la rougeole et la fièvre jaune.

**Titre 4 :** Les crédits du titre 4 ont été exécutés à **14,14%**. L'écart de **95 501 593 FCFA** s'explique par la réserve obligatoire non levée et par les mesures de régulation budgétaire complémentaires induites par la contraction des ressources de l'Etat.

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Tableau récapitulatif des mouvements entre actions et titres

	Titre 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5	Titre 6	Total
Action 1 Vaccination			140 903 430				140 903 430
Action 2 Hygiène sanitaire			-30 510 476				-30 510 476
Action 3 Education et sensibilisation sur les pathologies			-805 853				- 805 853
Action 4 Contrôle de la qualité des médicaments et des produits spécifiques			-8 391 274				-8 391 274
Action 5 Protection maternelle et infantile			-22 918 486				-22 918 486
Action 6 Prévention et lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles			9 585 331	-68 647 010			-78 232 341
<b>Total des mouvements</b>			<b>68 647 010</b>	<b>-68 647 010</b>			<b>0</b>

Explication globale de l'utilisation de la fongibilité :

Des mouvements de crédits ont eu lieu entre les titres 3 et 4 à l'intérieur des six actions du programme pour un montant global de **68 647 010 FCFA**.

Virements

Le programme "Prévention et sécurité sanitaire" n'a effectué, ni reçu de virement au titre de l'exercice budgétaire 2016.

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Prévention et Sécurité sanitaires	Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	Titre 2	- 343 981 170	- 343 981 170
Prévention et Sécurité sanitaires	Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Titre 2	- 2 918 356	- 2 918 356
Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Prévention et Sécurité sanitaires	Titre 2	317 825 863	317 825 863
Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Prévention et Sécurité sanitaires	Titre 3	676 833 541	676 833 541
<b>Total des Transferts</b>			<b>647 759 878</b>	<b>647 759 878</b>
dont Titre 2			-29 073 663	-29 073 663
dont Titre 3			676 833 541	676 833 541

Explication des impacts de chaque transfert :

Les transferts effectués dans le cadre du programme "Prévention et sécurité sanitaire" s'élèvent à un montant net de **647 759 878 FCFA**. Ils se répartissent comme suit :

**Titre 2** : les transferts, en provenance du programme "Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles" pour un niveau global de crédits de **317 825 863 FCFA**, sont dus à l'ajustement budgétaire de la MONP.

Les transferts, du programme "Prévention et sécurité sanitaire" vers le programme "Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles" pour **346 899 526 FCFA**, sont destinés à la couverture de la solde permanente

gérée de manière centralisée au Ministère en charge du budget.

**Titre 3** : le programme "Prévention et sécurité sanitaire" a reçu du programme "Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles" un montant de crédits de **676 833 541 FCFA** pour la prise en charge des besoins induits par le programme de vaccination contre la rougeole et la fièvre jaune.

#### **Annulations**

Les crédits disponibles dans le programme "Prévention et sécurité sanitaire" ont été proposés en annulation.

#### **Reports**

Il n'y a pas eu de reports de crédits de paiement du programme "Prévention et sécurité sanitaire".

# EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

## EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 31 décembre 2015	Effectifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
<b>Agents hors catégorie</b>							
<b>Agents de catégorie A</b>		140	143	5	12	7	150
Permanents		42	48	5	12	7	55
Non permanents		98	95	0	0	0	95
<b>Agents de catégorie B</b>		431	446	20	38	18	464
Permanents		117	146	15	38	13	159
Non permanents		314	300	5	0	5	305
<b>Agents de catégorie C</b>		10	10	1	2	1	11
Permanents		7	7	1	2	1	8
Non permanents		3	3	0	0	0	3
<b>Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)</b>		599	599	26	52	26	625
<b>Main d'œuvre non permanente</b>		55	55	2	5	3	58
<b>Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme</b>		654	654	28	57	29	683

### Explication des évolutions :

Le niveau global des effectifs du programme "Prévention et sécurité sanitaire" a été augmenté de 29 agents par rapport à l'année 2015.

## EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Le programme "Prévention et sécurité sanitaire" n'a pas d'opérateur.

# ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

## TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	1 367 163 000	1 367 163 000	1 338 089 337	1 338 089 337	29 073 663	29 073 663
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère					-	-
<b>Total des crédits de titre 2</b>	<b>1 367 163 000</b>	<b>1 367 163 000</b>	<b>1 338 089 337</b>	<b>1 338 089 337</b>	<b>29 073 663</b>	<b>29 073 663</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

L'exécution des crédits de dépenses de personnel (1 338 089 337 FCFA) présentée dans le tableau concerne les salaires journaliers, la solde permanente étant en gestion centralisée au Ministère en charge du budget.

## TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Actions	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>AC TION 1 Vaccination</b>	<b>28 701 653</b>	<b>28 701 653</b>	<b>845 003 541</b>	<b>845 003 541</b>	<b>-816 301 888</b>	<b>-816 301 888</b>
Réaliser, coordonner et suivre les opérations de vaccination	28 701 653	28 701 653	845 003 541	845 003 541	-816 301 888	-816 301 888
<b>AC TION 2 Hygiène sanitaire</b>	<b>99 343 269</b>	<b>99 343 269</b>	<b>71 701 132</b>	<b>71 701 132</b>	<b>27 642 137</b>	<b>27 642 137</b>
Réaliser, coordonner et suivre les opérations de vaccination	99 343 269	99 343 269	71 701 132	71 701 132	27 642 137	27 642 137
<b>AC TION 3 Education et sensibilisation sur les pathologies</b>	<b>16 961 935</b>	<b>16 961 935</b>	<b>6 800 500</b>	<b>6 800 500</b>	<b>10 161 435</b>	<b>10 161 435</b>
Réaliser, coordonner et suivre les opérations de vaccination	16 961 935	16 961 935	6 800 500	6 800 500	10 161 435	10 161 435
<b>AC TION 4 Contrôle de la qualité des médicaments et des produits spécifiques</b>	<b>80 037 066</b>	<b>80 037 066</b>	<b>124 639 428</b>	<b>124 639 428</b>	<b>-44 602 362</b>	<b>-44 602 362</b>
Réaliser, coordonner et suivre les opérations de vaccination	80 037 066	80 037 066	124 639 428	124 639 428	-44 602 362	-44 602 362
<b>AC TION 5 protection maternelle et infantile</b>	<b>142 971 299</b>	<b>142 971 299</b>	<b>85 711 484</b>	<b>85 711 484</b>	<b>57 259 815</b>	<b>57 259 815</b>
Réaliser, coordonner et suivre les opérations de vaccination	142 971 299	142 971 299	85 711 484	85 711 484	57 259 815	57 259 815
<b>AC TION 6 Prévention et lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles</b>	<b>2 110 383 374</b>	<b>2 110 383 374</b>	<b>1 536 802 361</b>	<b>1 536 802 361</b>	<b>573 581 013</b>	<b>573 581 013</b>
Réaliser, coordonner et suivre les opérations de vaccination	2 110 383 374	2 110 383 374	1 536 802 361	1 536 802 361	573 581 013	573 581 013
<b>Total des crédits de titre 3</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>1 316 835 105</b>	<b>1 316 835 105</b>	<b>- 316 835 105</b>	<b>- 316 835 105</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Au titre de l'année 2016, le programme "Prévention et sécurité sanitaire" a bénéficié en biens et services un montant de 1 000 000 000 FCFA pour une exécution de 1 316 835 105 FCFA. Cette performance est consécutive aux efforts supplémentaires du Gouvernement à renforcer le financement de la vaccination.

Il est à noter que, compte tenu de la modicité des crédits alloués au programme "Prévention et sécurité sanitaire", la totalité des inscriptions budgétaires ont été affectées à la prise en charge de la vaccination.

## TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>AC TION 6 Prévention et lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles</b>	<b>111 235 597</b>	<b>111 235 597</b>	<b>15 734 004</b>	<b>15 734 004</b>	<b>95 501 593</b>	<b>95 501 593</b>
Transfert pour la promotion des activités préventives et curatives contre les maladies transmissibles, et non transmissibles	111 235 597	111 235 597	15 734 004	15 734 004	95 501 593	95 501 593
<b>Total des crédits de titre 4</b>	<b>111 235 597</b>	<b>111 235 597</b>	<b>15 734 004</b>	<b>15 734 004</b>	<b>95 501 593</b>	<b>95 501 593</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Sur une prévision de **111 235 597 FCFA**, l'exécution de ce poste de dépenses s'élève à **15 734 004 FCFA**. Cette contre performance est imputable aux mesures de régulation budgétaire évoquées plus haut et au non aboutissement des dossiers de dépenses.

# PROGRAMME OFFRE ET ACCES AUX SOINS

# BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

## PRESENTATION DU PROGRAMME

### PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « **Offre et accès aux soins** » regroupe l'ensemble des actions liées aux activités de soins, à l'accès aux médicaments, au transfert et à l'évacuation sanitaire, au développement des infrastructures sanitaires, à la maintenance des équipements et au développement des ressources humaines.

La principale mission du programme est d'arriver à offrir des soins de qualité et de permettre à l'ensemble de la population d'accéder équitablement à ces soins. L'atteinte de cette mission régalienne nécessite la conjugaison de plusieurs éléments, entre autres, l'existence d'un personnel qualifié (Développement des ressources humaines), l'accessibilité équitable aux médicaments, disposer du matériel et des équipements adéquats (Développement des infrastructures sanitaires et maintenance des équipements), avoir un dispositif performant de transfert et d'évacuation sanitaires.

Deux directions générales sont concernées par le périmètre du programme : la Direction Générale de la Planification, des Infrastructures et des Equipements et la Direction Générale de la Santé.

Le programme "offre et accès aux soins" est dirigé par le **Directeur Général de la Planification, des Infrastructures et des Equipements**.

La mise en œuvre de ce programme nécessite des actions multifformes qui font intervenir d'autres programmes voisins à savoir :

- le programme Prévention et sécurité sanitaire ;
- le programme Lutte contre le sida ;
- le programme Pilotage et soutien à la politique sanitaire.

Les principaux textes de référence sont :

- la loi n° 12/95 ratifiant l'ordonnance n° 01/95 du 14 janvier 1995 ;
- le décret n° 0326/PR/MS du 28 février 2013 portant attributions et organisation du Ministère de la santé ;
- le décret n° 00969/PR/MTEPS du 14 novembre 2008 fixant les modalités techniques de fonctionnement du régime obligatoire d'assurance maladie et de garantie sociale ;
- le décret n° 000488/95/PR/MSPP du 30 mai 1995 portant création, organisation et fonctionnement des régions et des départements sanitaires ;
- l'arrêté n° 000581/MSASS F/CAB du 26 octobre 2010 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des Equipes Cadres de Santé des Régions et Départements sanitaires.

### PRESENTATION DES ACTIONS

#### **ACTION N° 1 : Développement, équipement et maintenance des infrastructures sanitaires**

Cette action consiste à :

- recenser les infrastructures et équipements existants ;
- définir et veiller au respect des normes des structures ;
- homologuer les formations sanitaires du secteur public ;
- identifier les besoins en structures sanitaires et en équipements ;
- élaborer et tenir à jour la carte sanitaire et les schémas sanitaires ;
- programmer tous les investissements des structures et équipements ;
- veiller à ce que les formations sanitaires disposent des équipements appropriés, y compris biomédicaux.

#### **ACTION N° 2 : Développement des ressources humaines du secteur sanitaire**

Cette action sert à :

- élaborer et actualiser le plan directeur de développement des ressources humaines en matière de personnel de santé ;
- planifier le recrutement et la formation ;
- définir et contrôler l'application des programmes de formation ;
- réglementer et contrôler les institutions de formation.

### **ACTION N° 3 : Accès au médicament et aux produits spécifiques**

Cette action est destinée à :

- assister le gouvernement dans l'identification et la formulation d'objectifs à court, à moyen et à long terme ainsi que dans la prise de décisions en matière d'approvisionnement et de distribution des médicaments et dispositifs médicaux essentiels ;
- assurer le regroupement des achats des médicaments et dispositifs médicaux essentiels et l'approvisionnement à titre onéreux et en priorité, des formations sanitaires du service public de santé, conformément aux textes en vigueur ;
- veiller à la distribution des médicaments et dispositifs médicaux essentiels, dans le respect de la liste établie conformément aux textes en vigueur ;
- assurer la gestion des dons de médicaments et de dispositifs médicaux offerts à la République gabonaise ;
- garantir la disponibilité des médicaments et des dispositifs médicaux essentiels dans les formations sanitaires, en veillant au respect des normes de qualité conformément à la réglementation nationale et internationale en vigueur ;
- assurer le contrôle de la qualité des médicaments et des dispositifs médicaux essentiels livrés à l'OPN ;
- assurer la formation continue des gestionnaires du médicament dans les structures sanitaires publiques.

### **ACTION N° 4 : Transfert et évacuation sanitaires**

L'action "Transfert et évacuation sanitaires" consiste pour l'essentiel à :

- planifier, organiser et développer les secours d'urgence sur l'ensemble du territoire national en collaboration avec les services connexes existants, notamment le bataillon des sapeurs-pompiers, l'aviation légère des armées et le service de santé militaire ;
- dispenser aux personnes les premiers soins que nécessite leur état puis les transférer vers le service spécialisé compétent ;
- assurer, en collaboration avec les structures et organismes connexes publics ou privés, le ramassage et l'évacuation vers les formations hospitalières des accidentés de la route, des accidentés de travail, des victimes des sinistres et calamités et d'une façon générale, de toute personne dont l'état de détresse nécessite des soins et/ou interventions indispensables à sa survie ;
- assurer des formations en soins médicaux d'urgence ;
- recevoir et traiter toutes les demandes d'évacuation sanitaire des assurés ;
- évacuer les malades ne pouvant être traités dans les établissements sanitaires nationaux vers les hôpitaux étrangers.

## **PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME**

---

La politique nationale de santé au Gabon vise à améliorer l'état de santé des populations en dotant le pays d'un système de santé accessible à tous les citoyens par la création des structures hospitalières performantes. La santé a toujours été retenue comme l'un des secteurs prioritaires de la politique générale du Gouvernement gabonais. Toutefois, moins de 3 % du budget de l'Etat sont consacrés à ce secteur.

Les résultats du système de santé sont globalement décevants et les principaux indicateurs de santé du Gabon restent en-deçà de ce à quoi on pourrait s'attendre compte tenu de son PIB par habitant. Son système de santé reste ainsi marqué par de nombreux dysfonctionnements parmi lesquels les ruptures fréquentes de stocks de médicaments dans les formations sanitaires publiques, les services d'aide au diagnostic (laboratoires et imagerie médicale) et de transfusion sanguine peu disponibles dans l'ensemble du pays, les ressources humaines insuffisantes et mal réparties sur l'ensemble du territoire national. L'offre de soins de qualité et l'utilisation des services de santé sont insuffisantes, les infrastructures et équipements du premier niveau de la pyramide sanitaire sont souvent vétustes.

## **ENJEUX**

---

Il existe deux (2) enjeux, à savoir :

- Enjeu 1 : Assurer une meilleure qualité de vie aux Gabonais en améliorant l'offre de soins ;
- Enjeu 2 : Rendre accessibles, à l'ensemble de la population gabonaise, les soins nécessaires.

## **RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES**

---

OBJECTIF N°1. Assurer la réalisation des infrastructures sanitaires ;

OBJECTIF N°2. Elaborer et finaliser le document de politique et le plan de développement des ressources humaines (DPPDRH) ;

OBJECTIF N°3. Organiser et renforcer le dispositif d'aide d'urgence sur le territoire.

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Assurer la réalisation des infrastructures sanitaires**

**Niveau de réalisation des résultats annuels**

**Rappel des résultats attendus**

- Résultat annuel N°1 : Finaliser les travaux de construction du CHU-CHL phase II (100%)
- Résultat annuel N°2 : Poursuivre les travaux de construction du CHUME Jeanne Ebori (50% restants)

**Résultats annuels atteints**

- Résultat annuel N°1 : réalisé à 100%
- Résultat annuel N°2 : réalisé

**Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévission PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévission)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement des travaux de construction du CHUL	%	N/A	N/A	100	100	0	N/AA	100 (2016)
Taux d'avancement des travaux de construction du CHU Jeanne Ebori	%	N/A	50	100	100	0	N/A	100 (2017)
Nombre de visites de chantier	Nombre	N/A	N/A	12	NC	NC	12 (2016)	12 (2016)

**Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

**Résultat annuel N°1 :** les travaux ont été réalisés à 100%. Ces 100% correspondent à la finalisation des travaux de construction du CHU-CHL phase II.

**Résultat annuel N°2 :** la cible de 2016 a été atteinte. Elle correspond aux 50% de travaux restants dans la poursuite des travaux de construction du CHU-Mère Enfant Jeanne Ebori.

Notons que, la réalisation de cet objectif dans l'échéance pluriannuelle est effective.

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Elaborer et finaliser le document de politique et le plan de développement des ressources humaines (DPPDRH)**

**Niveau de réalisation des résultats annuels**

**Rappel des résultats attendus**

- Résultat annuel N°1 : Valider l'audit des Ressources Humaines réalisé en 2014 ;
- Résultat annuel N°2 : Elaborer la politique et le plan de développement des ressources humaines en santé (PDRHS).

**Résultats annuels atteints**

- Résultat annuel N°1 : réalisé
- Résultat annuel N°2 : réalisé à 50%

**Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévission PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévission)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'élaboration du document de politique de développement des ressources humaines (PDDRH)	Pourcentage	N/A	N/A	100	90		100 (2016)	100 (2016)
Taux d'élaboration du plan de développement des ressources humaines (PDRH)	Pourcentage	90	N/A	100	0		100 (2016)	100 (2016)

### **Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

**Résultat annuel N°1 :** En 2016, la validation de l'audit des ressources humaines réalisé en 2014 est effective, d'où les 100% affichés.

**Résultat annuel N°2 :** la cible a été réalisée à 50% correspondant à l'élaboration de la politique de développement des ressources humaines. L'insuffisance des dotations budgétaires et l'inaccessibilité aux informations expliquent la non élaboration du Plan de Développement des ressources humaines en santé (PDRHS).

### **OBJECTIF STRATEGIQUE N° 3: Organiser et renforcer le dispositif d'aide d'urgence sur le territoire**

#### **Niveau de réalisation des résultats annuels**

##### **Rappel des résultats attendus**

- Résultat annuel N°1 : Finaliser et opérationnaliser le cadre organisationnel du service d'aide d'urgence ;
- Résultat annuel N°2 : Développer le cadre de formation aux gestes et soins d'urgence et concrétiser les actions de sensibilisation.

##### **Résultats annuels atteints**

- Résultat annuel N°1 : réalisé à 50%
- Résultat annuel N°2 : Non réalisé

#### **Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévission PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévission)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'élaboration du cadre organisationnel du service d'aide d'urgence	Pourcentage	90		100	50%		100 (2016)	100 (2016)
Nombre de campagnes de sensibilisation aux premiers secours organisées (établissements primaires et secondaires)	Nombre	10		24	0		NC	NC

### **Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

**Résultat annuel N°1 :** la cible a été atteinte à 50% correspondant à la finalisation du cadre organisationnel. La phase d'opérationnalisation est, quant à elle, liée à l'adoption préalable du texte.

**Résultat annuel N°2 :** le cadre de formation aux gestes et soins d'urgence n'a pas été développé et ainsi que les actions de sensibilisation. Ce résultat est consécutif au non paiement des crédits engagés.

# PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

## RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
<b>25.836.1:Développement, équipement et maintenance des infrastructures sanitaires</b>	<b>35 613 357 333</b>	<b>26 716 674 669</b>	<b>8 896 682 664</b>	<b>35 613 357 333</b>	<b>26 716 674 669</b>	<b>8 896 682 664</b>
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	5 667 110 000	4 389 130 515	1 277 979 485	5 667 110 000	4 389 130 515	1 277 979 485
Titre 3 Dépenses de biens et services	8 229 887 016	12 310 557 642	-4 080 670 626	8 229 887 016	12 310 557 642	-4 080 670 626
Titre 4 Dépenses de transfert	7 066 878 317	6 296 820 590	770 057 727	7 066 878 317	6 296 820 590	770 057 727
Titre 5 Dépenses d'investissement	14 649 482 000	3 720 165 922	10 929 316 078	14 649 482 000	3 720 165 922	10 929 316 078
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>25.836.2:Développement des ressources humaines du secteur sanitaire</b>	<b>810 024 221</b>	<b>891 387 867</b>	<b>-81 363 646</b>	<b>810 024 221</b>	<b>891 387 867</b>	<b>-81 363 646</b>
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	153 749 000	154 055 500	-306 500	153 749 000	154 055 500	-306 500
Titre 3 Dépenses de biens et services	544 164 329	543 745 367	418 962	544 164 329	543 745 367	418 962
Titre 4 Dépenses de transfert	112 110 892	193 587 000	-81 476 108	112 110 892	193 587 000	-81 476 108
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>25.836.3: Accès au médicament et aux produits spécifiques</b>	<b>1 288 271 847</b>	<b>1 230 333 976</b>	<b>57 937 871</b>	<b>1 288 271 847</b>	<b>1 230 333 976</b>	<b>57 937 871</b>
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	111 900 000	113 061 000	-1 161 000	111 900 000	113 061 000	-1 161 000
Titre 3 Dépenses de biens et services	1 175 811 292	1 117 020 727	58 790 565	1 175 811 292	1 117 020 727	58 790 565
Titre 4 Dépenses de transfert	560 554	252 249	308 305	560 554	252 249	308 305
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>25.836.4:Transfert et évacuation sanitaires</b>	<b>61 369 363</b>	<b>58 880 494</b>	<b>2 488 869</b>	<b>61 369 363</b>	<b>58 880 494</b>	<b>2 488 869</b>
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	11 232 000	11 250 000	-18 000	11 232 000	11 250 000	-18 000
Titre 3 Dépenses de biens et services	50 137 363	47 630 494	2 506 869	50 137 363	47 630 494	2 506 869
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>25.836: Offre et accès aux soins</b>	<b>37 773 022 764</b>	<b>28 897 277 006</b>	<b>8 875 745 758</b>	<b>37 773 022 764</b>	<b>28 897 277 006</b>	<b>8 875 745 758</b>
<b>Dont :</b>						
<b>Titre 1. Charges financières de la dette</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>	<b>5 943 991 000</b>	<b>4 667 497 015</b>	<b>1 276 493 985</b>	<b>5 943 991 000</b>	<b>4 667 497 015</b>	<b>1 276 493 985</b>
<b>Titre 3. Dépenses de biens et services</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>14 018 954 230</b>	<b>-4 018 954 230</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>14 018 954 230</b>	<b>-4 018 954 230</b>
<b>Titre 4. Dépenses de transfert</b>	<b>7 179 549 764</b>	<b>6 490 659 839</b>	<b>688 889 925</b>	<b>7 179 549 764</b>	<b>6 490 659 839</b>	<b>688 889 925</b>
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>	<b>14 649 482 000</b>	<b>3 720 165 922</b>	<b>10 929 316 078</b>	<b>14 649 482 000</b>	<b>3 720 165 922</b>	<b>10 929 316 078</b>
<b>Titre 6. Autres dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### **Explication des principaux écarts :**

Au terme de l'exercice budgétaire 2016, le programme "offre et accès aux soins" a enregistré un taux global d'exécution de **76,50%** avec **28 897 277 006 FCFA** de crédits consommés sur **37 773 022 764 FCFA** inscrits. L'écart ressort à **8 875 745 758 FCFA**.

**Titre 2** : les crédits du titre 2, correspondant aux salaires des agents de la MONP, ont été ordonnancés à hauteur de 78,52% (**4 667 497 015 FCFA**) des **5 943 991 000 FCFA** inscrits. L'écart s'établit à **1 276 493 985 FCF**.

**Titre 3** : Les crédits du titre 3 ont été ordonnancés à **140,19%** de la prévision évaluée à **10 000 000 000 FCFA**. L'écart de **4 018 954 230 FCFA** correspond aux crédits supplémentaires reçus du programme "Protection sociale" pour le règlement des arriérés et consommables de dialyse d'une part ; et le règlement partiel des créances de la CNAMGS d'autre part.

**Titre 4** : Les crédits du titre 4 ont été ordonnancés à **90,40%** (**6 490 659 839 FCFA**). L'écart de **688 889 925 FCFA** par rapport aux **7 179 549 764 FCFA** inscrits s'explique par la réserve obligatoire non levée.

**Titre 5** : Les crédits du titre 5 ont été ordonnancés à **25%**. L'écart de **10 929 316 078 FCFA** est imputable à la non levée de la réserve obligatoire (**2 197 422 300 FCFA**) ainsi qu'aux mesures de régulation budgétaire supplémentaires décidées par le Gouvernement afin de tenir compte du niveau de la trésorerie de l'Etat. A cela, s'ajoutent les difficultés rencontrées dans la passation des marchés publics

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Tableau récapitulatif des mouvements entre actions et titres

	Titre 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5	Titre 6	Total
ACTION 1 Développement, équipement et maintenance des infrastructures sanitaires			31 376 465	-31 376 465			0
ACTION 2 Développement des ressources humaines du secteur sanitaire			45 444 318	-45 444 318			0
ACTION 3 Accès au médicament et aux produits spécifiques							0
ACTION 4 Transfert et évacuation sanitaires							0
<b>Total des mouvements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>76 820 783</b>	<b>-76 820 783</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Explication globale de l'utilisation de la fongibilité :

Il y a eu un mouvement de crédits entre le titre 4 et le titre 3 au sein de l'action n°1 de l'ordre de **31 376 465 FCFA**. Ces crédits ont permis de financer les dépenses de biens et services du Centre Hospitalier Universitaire de Libreville (CHUL).

De même, il y a eu des mouvements de crédits entre le titre 3 et le titre 4 de l'action n°2 d'un montant global de **45 444 318 FCFA**. Ce mouvement a été effectué en vue de payer les vacances des enseignants de l'INFASS.

Virements

Tableau récapitulatif des virements

Programme source du virement	Programme destinataire du virement	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Offre et accès aux soins	Lutte contre le SIDA	Titre 4	-5 508 990	-5 508 990
Protection sociale	Offre et accès aux soins	Titre 3	4 500 000 000	4 500 000 000
<b>Total des virements</b>			<b>4 494 491 010</b>	<b>4 494 491 010</b>
dont Titre 3			4 500 000 000	4 500 000 000
dont Titre 4			-5 508 990	-5 508 990

Explication des impacts de chaque virement :

Les virements effectués au profit du programme "offre et accès aux soins" résultent d'une part des opérations liées au règlement des arriérés et consommables de dialyse et d'autre part au règlement partiel, par la CNAMGS, des créances détenues par les opérateurs au profit de cette dernière.

## Transferts

### Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Offre et accès aux soins	Gestion des dépenses publiques	Titre 2	-1 727 452 009	-1 727 452 009
Offre et accès aux soins	Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Titre 2	-29 760 214	-29 760 214
Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Offre et accès aux soins	Titre 2	480 718 238	480 718 238
Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Offre et accès aux soins	Titre 4	143 415 318	143 415 318
Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Offre et accès aux soins	Titre 5	548 770 874	548 770 874
<b>Total des Transferts</b>			<b>-1 133 078 667</b>	<b>-1 133 078 667</b>
dont Titre 2			-1 276 493 985	-1 276 493 985
dont Titre 4			143 415 318	143 415 318
dont Titre 5			548 770 874	548 770 874

### Explication des impacts de chaque transfert :

Le montant net des transferts du programme "Offre et accès aux soins" est de **-1 133 078 667 FCFA**. Il s'explique ainsi qu'il suit :

- **Titre 2 : -1 276 493 985** obtenus à partir des crédits reçus pour l'ajustement budgétaire de la MONP (**480 718 238 FCFA**) et des crédits transférés au Ministère en charge du budget pour la couverture de la solde permanente (**-1 757 212 223 FCFA**) ;
- **Titre 4 : 143 415 318 FCFA** issus des dotations additionnelles pour la prise en charge des dépenses de l'INFASS ;
- **Titre 5 : 548 770 874 FCFA** de transferts reçus du programme « Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles » dont **309 189 522 FCFA** pour la prise en charge des travaux d'alimentation en eau et électricité du Centre hospitalier mère et enfant (CHUME), **107 081 352 FCFA** pour le règlement des marchés en gestion centralisée et **132 500 000 FCFA** pour les travaux de réhabilitation du centre médical d'Omboué.

## Annulations

Les crédits disponibles dans le programme "Offre et accès aux soins" ont été proposés en annulation.

## Reports

Il n'y a pas eu de report de crédits de paiement du programme "Offre et accès aux soins".

# EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

## EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 31 décembre 2015	Effectifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
<b>Agents hors catégorie</b>		2 427	2 427	290	697	407	2 834
<b>Agents de catégorie A</b>	-	567	567	135	346	211	778
Permanents		567	567	135	346	211	778
Non permanents							
<b>Agents de catégorie B</b>	-	1 802	1 802	153	351	198	2 000
Permanents		1 802	1 802	153	351	198	2 000
Non permanents							
<b>Agents de catégorie C</b>	-	58	58	2	-	2	56
Permanents		58	58	2	-	2	56
Non permanents							
<b>Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)</b>	-	2 427	2 427	290	697	411	2 834
<b>Main d'œuvre non permanente</b>		1 037	1 037	12	12	-	1 037
<b>Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme</b>	-	5 891	5 891	592	1 406	818	6 705

### Explication des évolutions :

Les données des effectifs ci-dessus sont à titre indicatif. Le programme ne disposant pas actuellement des données actualisées par la Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH).

## EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Les données sur les effectifs de l'ensemble des opérateurs du programme n'ont pas été fournies.

# ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

## TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	5 943 991 000	5 943 991 000	4 667 497 015	4 667 497 015	1 276 493 985	1 276 493 985
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
<b>Total des crédits de titre 2</b>	<b>5 943 991 000</b>	<b>5 943 991 000</b>	<b>4 667 497 015</b>	<b>4 667 497 015</b>	<b>1 276 493 985</b>	<b>1 276 493 985</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Les données de la masse salariale liquidée, indiquées ci-dessus, ne concernent que les agents de la Main d'Œuvre Non Permanente.

L'écart constaté de **1 276 493 985 FCFA**, entre le budget exécuté et la prévision initiale, s'explique par les départs à la retraite et l'exécution de la solde permanente de manière centralisée au Ministère du Budget.

## TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

ACTION	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>AC TION 1 Développement, équipement et maintenance des infrastructures sanitaires</b>	<b>8 229 887 016</b>	<b>8 229 887 016</b>	<b>12 310 557 642</b>	<b>12 310 557 642</b>	<b>4080 670 626</b>	<b>4080 670 626</b>
Assistance technique VAMED			4 500 000 000	4 500 000 000		
Fonctionnement des hôpitaux			5 979 748 341	5 979 748 341		
Coopération cubaine	210 880 849	210 880 849	206 511 984	206 511 984		
Réforme du système de santé (MSH)	1 624 297 317	1 624 297 317	1 624 297 317	1 624 297 317		
<b>AC TION 2 Développement des ressources humaines du secteur sanitaire</b>	<b>544 164 329</b>	<b>544 164 329</b>	<b>543 745 367</b>	<b>543 745 367</b>	<b>418 962</b>	<b>418 962</b>
Subventions sur les dépenses des biens et services	544 164 329	544 164 329	543 745 367	543 745 367	418 962	418 962
<b>AC TION 3 Accès au médicament et aux produits spécifiques</b>	<b>1 175 811 292</b>	<b>1 175 811 292</b>	<b>1 117 020 727</b>	<b>1 117 020 727</b>	<b>58 790 565</b>	<b>58 790 565</b>
Achats des médicaments	1 175 811 292	1 175 811 292	1 117 020 727	1 117 020 727	58 790 565	58 790 565
<b>AC TION 4 Transfert et évacuation sanitaires</b>	<b>50 137 363</b>	<b>50 137 363</b>	<b>47 630 494</b>	<b>47 630 494</b>	<b>2 506 869</b>	<b>2 506 869</b>
Prise en charge des évacuations	50 137 363	50 137 363	47 630 494	47 630 494	2 506 869	2 506 869
<b>Total des crédits de titre 3</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>14 018 954 230</b>	<b>14 018 954 230</b>	<b>- 4 018 954 230</b>	<b>- 4 018 954 230</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Pour un montant alloué de **10 000 000 000 FCFA**, les crédits du titre 3 ont été exécutés à hauteur de **14 018 954 230 FCFA**. Ce dépassement trouve sa justification dans les crédits supplémentaires (4 500 000 000 FCFA) reçus par le programme "Offre et accès aux soins".

Pour l'**action n°1**, les crédits ont été ordonnancés à hauteur de **12 310 557 642 FCFA**. Ces dépenses ont été exécutés dans le cadre du fonctionnement des hôpitaux pour **5 979 748 341 FCFA**, l'assistance technique de VAMED pour **4 500 000 000 FCFA**, la réforme du système de santé pour **1 624 297 317 FCFA** et la prise en charge des frais issus de la coopération cubaine pour un montant de **210 880 849 FCFA**.

Au niveau de l'**action n°2**, les crédits exécutés à hauteur de **543 745 367 FCFA** ont globalement servi à assurer les subventions sur les dépenses de biens et services.

S'agissant de l'**action n°3**, les crédits ont été exécutés à hauteur de **1 117 020 727 FCFA**. Ces dépenses ont essentiellement été destinées à l'achat des médicaments pour le compte de l'Office Pharmaceutique National (OPN).

Enfin, pour ce qui concerne l'**action n°4**, les crédits ont été ordonnancés à hauteur de **47 630 494 FCFA** en vue de financer les évacuations sanitaires effectuées sur le territoire national.

#### TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>AC TION 1 Développement, équipement et maintenance des infrastructures sanitaires</b>	<b>7 066 878 317</b>	<b>7 066 878 317</b>	<b>6 296 820 590</b>	<b>6 296 820 590</b>	<b>770 057 727</b>	<b>770 057 727</b>
Subvention aux structures sanitaires	8 814 878 317	8 814 878 317	6 044 820 590	6 044 820 590	2 770 057 727	2 770 057 727
Prise en charge des bourses INFASS	252 000 000	252 000 000	252 000 000	252 000 000	-	-
<b>AC TION 2 Développement des ressources humaines du secteur sanitaire</b>	<b>112 110 892</b>	<b>112 110 892</b>	<b>193 587 000</b>	<b>193 587 000</b>	<b>- 81 476 108</b>	<b>- 81 476 108</b>
Transfert INFASS	112 110 892	112 110 892	193 587 000	193 587 000	- 81 476 108	- 81 476 108
<b>AC TION 3 Accès au médicament et aux produits spécifiques</b>	<b>560 555</b>	<b>560 555</b>	<b>252 249</b>	<b>252 249</b>	<b>308 305</b>	<b>308 305</b>
Subvention OPN	560 555	560 555	252 249	252 249	308 305	308 305
<b>Total des crédits de titre 4</b>	<b>7 179 549 764</b>	<b>7 179 549 763</b>	<b>6 490 659 839</b>	<b>6 490 659 839</b>	<b>688 889 925</b>	<b>688 889 925</b>

#### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Pour un montant de **7 179 549 764 FCFA** de crédits inscrits dans la loi de finances 2016, les dépenses de transfert ont été exécutées à hauteur de **6 490 659 839 FCFA**. Ces dépenses ont été essentiellement exécutées dans les actions 1, 2 et 3 du programme "Offre et accès aux soins".

Au niveau de l'**action n°1** « Développement, équipement et maintenance des infrastructures sanitaires », les transferts ont concerné les subventions aux structures sanitaires pour un montant de **6 044 820 590 FCFA** et la prise en charge des bourses des étudiants de l'INFASS pour un montant de **252 000 000 FCFA**.

Au niveau de l'**action n°2** « Développement des ressources humaines du secteur sanitaire », on relève essentiellement des transferts au profit de l'INFASS, au titre du paiement des allocations d'études des étudiants externes pour un montant global de **193 587 000 FCFA**.

S'agissant de l'**action N°3** « Accès au médicament et aux produits spécifiques », un transfert de **252 249 FCFA** a été opéré au profit de l'Office Pharmaceutique National (OPN).

## TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LF		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
<b>AC TION 1 Développement, équipement et maintenance des infrastructures sanitaires</b>	<b>14 649 482 000</b>	<b>14 649 482 000</b>	<b>3 720 165 922</b>	<b>3 720 165 922</b>	<b>10 929 316 078</b>	<b>10 929 316 078</b>
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE MERE-ENFANT			3 214 189 300	3 214 189 300		
Travaux d'alimentation en eau et en électricité du Centre Hospitalier Universitaire Mère et enfant			309 189 522	309 189 522		
APPUI AU SECTEUR DE LA SANTE AU GABON			196 787 100	196 787 100		
<b>Total des crédits de titre 5</b>	<b>14 649 482 000</b>	<b>14 649 482 000</b>	<b>3 720 165 922</b>	<b>3 720 165 922</b>	<b>10 929 316 078</b>	<b>10 929 316 078</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

Pour un montant alloué de **14 649 482 000 FCFA**, les dépenses d'investissement ont été exécutées à hauteur de **3 720 165 922 FCFA**. Ces dépenses ont été essentiellement utilisées dans le cadre de l'action n°1 « Développement, équipement et maintenance des infrastructures sanitaires » notamment pour le financement des travaux du Centre Hospitalier Universitaire-Mère-Enfant Jeanne EBORI (CHUME) d'un montant global de **3 523 378 822 FCFA** et l'appui au secteur de la santé d'un montant de **196 787 100 FCFA**.

# BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

## OPERATEUR Centre Hospitalier Universitaire de Libreville (CHUL)

### Présentation de l'opérateur

Le Centre Hospitalier Universitaire de Libreville (CHUL) est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion. Il assure trois principales missions de service public : les soins, la formation et la recherche médicale.

### Travail avec l'opérateur

En 2016, un Contrat Annuel de Performance (CAP) a été conclu entre l'Etat, représenté par le Responsable du Programme « Offre et accès aux soins » et le CHUL. Ce CAP, qui définissait les engagements réciproques entre les deux parties, a fait l'objet d'une évaluation en fin d'exercice dans le cadre du dialogue de gestion.

### Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		725 805 249
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	1 963 427 696	1 963 427 696
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
<b>Total de la contribution financière de l'Etat</b>	<b>1 963 427 696</b>	<b>2 689 232 945</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Le CHUL a reçu de l'Etat une dotation budgétaire de **1 963 232 945 FCFA**, au titre de son fonctionnement exécuté à 100%.

L'écart de **725 805 249 FCFA** correspondent aux dépenses de personnel exécutées en gestion centralisée dans le cadre de la prise en charge des agents publics de l'opérateur.

### Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif 1 : Réhabiliter les services existants				
Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :				
Objectif N°1 : Assurer la réalisation des infrastructures sanitaires				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Taux d'exécution de nature budgétaire liée aux travaux de réhabilitation		70%	100%	+30%
Rédaction des termes de référence du projet de réhabilitation de l'internat		1	0	- 1

Objectif 2 : Améliorer la qualité des soins aux populations				
Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :				
Objectif N°2 : Elaborer et finaliser le document de politique et le Plan de Développement des Ressources Humaines (DPPDRH)				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Nombre d'agents d'accueil formés		52	52	0

Objectif 3 : Former le personnel d'accueil (brancardiers) et les paramédicaux aux techniques de prise en charge d'urgence				
Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :				
Objectif N°3 : Organiser et renforcer le dispositif d'aide d'urgence sur le territoire				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Nombre de brancardiers formés		100	0	- 100

<b>Objectif 4 : Assurer les soins de santé aux populations</b>				
<b>Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :</b>				
<b>Objectif N°3 : Organiser et renforcer le dispositif d'aide d'urgence sur le territoire</b>				
<b>Rappel des indicateurs</b>	<b>Rappel du résultat 2015</b>	<b>Cible 2016</b>	<b>Résultat 2016</b>	<b>Ecart</b>
Nombre de consultations		158 340	105 737	- 52 603
Nombre d'hospitalisations		24 954	25 258	+ 304
Nombre d'accouchements		11 540	8 323	- 3 217
Nombre d'actes chirurgicaux		4 514	2 747	- 1 767
Nombre d'examens de Laboratoire		350 947	323 552	- 27 395
Nombre d'actes d'imagerie médicale		356 248	204 714	- 151 534

**Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :**

**Objectif 1 :** la réhabilitation des anciens bâtiments a été entièrement réalisée. En revanche, la rédaction des termes de référence du projet de réhabilitation de l'internat n'a pas été effectuée.

**Objectif 2 :** la cible de 52 agents d'accueil formés a été atteinte.

**Objectif 3 :** la cible de 100 brancardiers à former n'a pas été atteinte. Ce résultat est principalement lié au manque de ressources budgétaires.

**Objectif 4 :** à l'exception du nombre d'hospitalisations dont le résultat est supérieur à la cible, l'ensemble des cibles fixées dans le cadre de cet objectif, et qui concernent les consultations, les accouchements, les actes chirurgicaux, les examens de laboratoire et les actes d'imagerie médicale, n'ont pas été atteintes. Cette contreperformance est principalement liée à l'ouverture de nouvelles structures hospitalières (CHUO, CHUA, etc.) et, dans une moindre mesure, aux grèves du personnel de santé.

**OPERATEUR Centre Hospitalier Universitaire d'Owendo (CHUO)**

**Présentation de l'opérateur**

Le Centre Hospitalier Universitaire d'Owendo (CHUO) est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion. Il assure trois principales missions de service public : les soins, la formation et la recherche médicale.

**Travail avec l'opérateur**

En 2016, aucun Contrat Annuel de Performance (CAP) n'a été conduit entre l'Etat et le CHUO.

**Crédits consommés en 2016 par l'opérateur**

<b>Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016</b>		
<b>Programmes</b>	<b>Crédits ouverts</b>	<b>Crédits consommés</b>
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		275 622 500
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	634 925 591	634 925 591
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
<b>Total de la contribution financière de l'Etat</b>	<b>634 925 591</b>	<b>910 548 091</b>

**Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :**

Le CHUO a reçu, de l'Etat, une dotation budgétaire de **634 925 591 FCFA**, au titre du fonctionnement de l'opérateur. Ce montant a été exécuté à 100%.

L'écart de **275 622 500 FCFA**, correspondant aux des dépenses de personnel exécutées en gestion centralisée dans le cadre de la prise en charge des agents publics de l'opérateur.

**Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris**

*Le CAP n'ayant pas été signé, le CHUO n'a pris aucun engagement vis-à-vis de l'Etat.*

**Présentation de l'opérateur**

Le Centre Hospitalier Universitaire d'Agondjé (CHUA) est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion. Il assure trois principales missions de service public : les soins, la formation et la recherche médicale.

**Travail avec l'opérateur**

En 2016, un Contrat Annuel de Performance (CAP) a été signé entre l'Etat, représenté par le Responsable du Programme « Offre et accès aux soins » et le CHUA. Ce CAP, qui définissait les engagements réciproques entre les deux parties, a fait l'objet d'une évaluation en fin d'exercice dans le cadre du dialogue de gestion.

**Crédits consommés en 2016 par l'opérateur**

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		160 730 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	927 332 902	927 332 902
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
<b>Total de la contribution financière de l'Etat</b>	<b>927 332 902</b>	<b>1 088 062 902</b>

**Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :**

Le CHUA a reçu, de l'Etat, une dotation budgétaire de **927 332 902 FCFA**, au titre de son fonctionnement. Ce montant a été exécuté entièrement.

L'écart de **160 730 000 FCFA** correspondent des dépenses de personnel exécutées en gestion centralisée dans le cadre de la prise en charge des agents publics de l'opérateur.

**Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris**

Les données relatives aux engagements pris en 2016 n'ont pas été communiquées par l'opérateur.

**Présentation de l'opérateur**

L'Institut de cancérologie de Libreville (ICL) est un établissement public de santé doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion. Il exerce ses missions dans le domaine de la cancérologie et participe à la mise en œuvre de la politique nationale en matière de lutte contre le cancer, notamment dans le domaine du soin, de l'enseignement, de la formation, de la recherche et de la prévention.

**Travail avec l'opérateur**

En 2016, un Contrat Annuel de Performance (CAP) a été conclu entre l'Etat, représenté par le Responsable du Programme « offre et accès aux soins » et l'ICL. Ce CAP, qui définissait les engagements réciproques entre les deux parties, a fait l'objet d'une évaluation en fin d'exercice dans le cadre du dialogue de gestion.

**Crédits consommés en 2016 par l'opérateur**

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	885 913 613	885 913 613
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
<b>Total de la contribution financière de l'Etat</b>	<b>885 913 613</b>	<b>885 913 613</b>

## Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

L'ICL a reçu de l'Etat une dotation budgétaire de **885 913 613 FCFA**, au titre de son fonctionnement. Ce montant a été exécuté à 100%.

### Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

<b>Objectif 1 : Réaliser des soins par chimiothérapie aux malades</b>				
<b>Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :</b>				
<b>Objectif xxx</b>				
<b>Rappel des indicateurs</b>	<b>Rappel du résultat 2015</b>	<b>Cible 2016</b>	<b>Résultat 2016</b>	<b>Ecart</b>
Nombre de malades traités		500	431	- 69
Taux de réalisation		100%	86,2%	- 13,8%

<b>Objectif 2 : Effectuer les traitements par radiothérapie</b>				
<b>Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :</b>				
<b>Objectif xxx</b>				
<b>Rappel des indicateurs</b>	<b>Rappel du résultat 2015</b>	<b>Cible 2016</b>	<b>Résultat 2016</b>	<b>Ecart</b>
Nombre de malades traités		200	133	- 67
Taux de réalisation		100%	66,5%	- 33,5%

<b>Objectif 3 : Réaliser les explorations des malades nécessitant la technologie nucléaire</b>				
<b>Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :</b>				
<b>Objectif xxx</b>				
<b>Rappel des indicateurs</b>	<b>Rappel du résultat 2015</b>	<b>Cible 2016</b>	<b>Résultat 2016</b>	<b>Ecart</b>
Nombre de malades explorés		Echo= 736 Scinti= 400	Echo= 736 Scinti= 343	Echo= 0 Scinti= - 57
Taux de réalisation		100%	Echo= 100% Scinti= 86%	Echo= 0% Scinti= 14%

<b>Objectif 4 : Réaliser l'analyse histologique et biologique des pièces pour prouver le cancer</b>				
<b>Mission permanente de l'opérateur : Réaliser l'analyse histologique et biologique des pièces pour prouver le cancer</b>				
<b>Rappel des indicateurs</b>	<b>Rappel du résultat 2015</b>	<b>Cible 2016</b>	<b>Résultat 2016</b>	<b>Ecart</b>
Nombre de prélèvements analysés		613	508	105
Taux de réalisation		100%	83%	- 17%

<b>Objectif 5 : Elaborer des procédures des actes pour tous les services de l'ICL</b>				
<b>Mission permanente de l'opérateur : Elaborer des procédures des actes pour tous les services de l'ICL</b>				
<b>Rappel des indicateurs</b>	<b>Rappel du résultat 2015</b>	<b>Cible 2016</b>	<b>Résultat 2016</b>	<b>Ecart</b>
Nombre de procédures réalisées		?	26	?
Taux de réalisation		?	?	?

<b>Objectif 6 : Renforcer les capacités opérationnelles de la pharmacie</b>				
<b>Mission permanente de l'opérateur : Renforcer les capacités opérationnelles de la pharmacie</b>				
<b>Rappel des indicateurs</b>	<b>Rappel du résultat 2015</b>	<b>Cible 2016</b>	<b>Résultat 2016</b>	<b>Ecart</b>
Nombre de pièces aménagées pour la pharmacie		2	2	0
Taux de réalisation		100%	100%	0

<b>Objectif 7 : Organiser des formations aux personnels</b>				
<b>Mission permanente de l'opérateur : Organiser des formations aux personnels</b>				
<b>Rappel des indicateurs</b>	<b>Rappel du résultat 2015</b>	<b>Cible 2016</b>	<b>Résultat 2016</b>	<b>Ecart</b>
Nombre de formation continue au personnel médical et paramédical		12	10	- 2
Nombre de séances de réunion de concertation pluridisciplinaire (staff)		52	48	- 4
Nombre de séances d'enseignement post universitaire		12	11	- 1
Taux de satisfaction des usagers sondés		-	100%	

**Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :**

**Objectif 1 :** seulement 69 malades sur 500 prévus n'ont pas bénéficiés de traitement ; soit un taux de réalisation de 86,2%. La rupture de stock et l'état clinique défaillant de certains malades n'ont pas permis d'atteindre les 100%.

**Objectif 2 :** sur 200 malades prévus, 133 ont été traités ; soit un taux de réalisation de 66,5%. L'objectif de 100% de réalisation n'a pu être atteint du fait de l'importance des stades avancés de certains malades et des pannes de machines.

**Objectif 3 :** l'objectif de 736 malades à explorer en échographie a été réalisé. S'agissant de la scintigraphie, 343 sur 400 l'ont été ; soit un taux de réalisation de 86% pour la scintigraphie. Ce résultat est principalement lié à la panne gamma caméra.

**Objectif 4 :** sur 613 prélèvements, 508 ont été analysés ; soit un taux de réalisation de 83%. L'objectif de 100% n'a pu être atteint du fait de la panne de matériel ayant conduit à l'arrêt des activités.

**Objectif 5 :** le nombre exact de procédures des actes de tous les services étant difficile à déterminer, aucune cible n'a été fixée en 2016. Cependant, au terme de l'année, il a été réalisé 26 procédures.

**Objectif 6 :** 2 pièces ont été aménagées pour la pharmacie, conformément à la cible ; soit un taux de réalisation de 100%.

**Objectif 7 :** l'organisation des formations aux personnels a enregistré des résultats satisfaisants dans l'ensemble. Les usagers sondés ont unanimement exprimé leur satisfaction totale. En effet, sur une prévision de 12 formations continues, pour le personnel médical et paramédical, 10 ont été organisées. Les séances de réunion de concertation pluridisciplinaires, ont quant à elle, atteint le nombre de 48 sur 52 prévues. S'agissant des séances d'enseignement post universitaire, 11 sur 12 ont été réalisées.

**Présentation de l'opérateur**

L'Office Pharmaceutique National (OPN) est un établissement public à caractère industriel et commercial. Comme mission principale de service public, il est chargé de l'approvisionnement et de la distribution des médicaments et dispositifs médicaux essentiels, nécessaires au fonctionnement des structures sanitaires publiques et privées.

**Travail avec l'opérateur**

En 2016, un Contrat Annuel de Performance (CAP) a été conclu entre l'Etat, représenté par le Responsable du Programme « offre et accès aux soins » et l'OPN. Ce CAP, qui définissait les engagements réciproques entre les deux parties, a fait l'objet d'une évaluation en fin d'exercice dans le cadre du dialogue de gestion.

**Crédits consommés en 2016 par l'opérateur**

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		42 669 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	1 847 803 843	1 847 803 843
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
<b>Total de la contribution financière de l'Etat</b>	<b>1 847 803 843</b>	<b>1 890 472 843</b>

**Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :**

L'Office Pharmaceutique National (OPN) a reçu de l'Etat une dotation budgétaire de **1 847 803 843 FCFA**, au titre de son fonctionnement. Ce montant a été exécuté à 100%.

L'écart de **42 669 000 FCFA** correspond aux dépenses de personnel exécutées en gestion centralisée dans le cadre de la prise en charge des agents publics de l'opérateur.

**Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris**

Objectif 1 : Réhabiliter le siège de l'OPN et des antennes régionales				
Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Assurer la construction et la réhabilitation des infrastructures sanitaires				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Taux de réhabilitation du siège		20%	5%	- 15%
Nombre d'antennes régionales réhabilitées		2	0	- 2

Objectif 2 : Améliorer la disponibilité et l'accessibilité du médicament dans les formations sanitaires				
Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Renforcer les capacités opérationnelles des structures d'accueil (équipements, maintenance, diagnostic, etc.)				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Nombres de formateurs en gestion des médicaments formés		25	0	- 25
Nombre d'antennes régionales supervisées		9	1	- 8

Objectif 3 : Accroître les équipements de l'OPN				
Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Renforcer les capacités opérationnelles des structures d'accueil (équipements, maintenance, diagnostic, etc.)				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Nombre de logiciels de gestion (budget-comptabilité-gestion de stocks)		1	0	- 1
Taux de réfection des installations d'électricité au niveau du siège		20%	5%	- 15%
Taux d'extension du réseau informatique au niveau du siège		5%	100%	+ 95%
Taux de réhabilitation du réseau téléphonique au niveau du siège		100%	75%	- 25%
Taux de réhabilitation de la liaison internet au niveau du siège		100%	100%	0

## **Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :**

**Objectif 1 :** le siège de l'OPN a été réhabilité à 5% sur les 20% prévus. En ce qui concerne les antennes régionales, seulement 2 sur 9 ont été réhabilitées ; soit un taux de réhabilitation de 22% au niveau régional. Ces résultats sont essentiellement imputables à l'insuffisance des ressources budgétaires.

**Objectif 2 :** aucun formateur n'a été formé en gestion des médicaments. Quant au nombre d'antennes régionales, une (1) seule a été supervisée sur 9. Ces résultats s'expliquent par l'insuffisance de ressources budgétaires.

**Objectif 3 :** au nombre des équipements améliorés pour l'année 2015, on compte l'extension du réseau électrique du siège (5%), l'extension du réseau informatique du siège (100%), la réhabilitation du réseau téléphonique (75%) et de la liaison internet (100%) au niveau du siège. Il convient de noter que la réalisation de ces activités a été possible grâce aux ressources propres, l'opérateur n'ayant pas bénéficié des crédits d'investissement.

### **OPERATEUR Centre National d'Hémodialyse (CNH)**

#### **Présentation de l'opérateur**

Le Centre National d'Hémodialyse (CNH) est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion. Il assure trois principales missions de service public : les soins, la formation et la recherche médicale.

#### **Travail avec l'opérateur**

En 2016, un Contrat Annuel de Performance (CAP) a été signé entre l'Etat, représenté par le Responsable du Programme « offre et accès aux soins » et le CNH. Ce CAP, qui définissait les engagements réciproques entre les deux parties, a fait l'objet d'une évaluation en fin d'exercice dans le cadre du dialogue de gestion.

#### **Crédits consommés en 2016 par l'opérateur**

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	1 120 172 389	1 120 172 389
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
<b>Total de la contribution financière de l'Etat</b>	<b>1 120 172 389</b>	<b>1 120 172 389</b>

#### **Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :**

Le Centre National d'Hémodialyse (CNH) a reçu de l'Etat une dotation budgétaire de **1 120 172 389 FCFA**, au titre de son fonctionnement. Ce montant a été exécuté à 100%.

#### **Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris**

Les données relatives aux engagements pris en 2016 n'ont pas été communiquées par l'opérateur.

### **OPERATEUR Institut National de Formation d'Action Sanitaire et Sociale (INFASS)**

#### **Présentation de l'opérateur**

L'Institut National de Formation d'Action Sanitaire et Sociale (INFASS) est un institut supérieur au même titre que les autres instituts et grandes écoles (INSG, IEF, ENS, IAI, ENSET etc.). Il est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion. Il assure les prestations suivantes : enseignements, encadrement, soutenances.

#### **Travail avec l'opérateur**

En 2016, un Contrat Annuel de Performance (CAP) a été conclu entre l'Etat, représenté par le Responsable du Programme « offre et accès aux soins » et l'INFASS. Ce CAP, qui définissait les engagements réciproques entre les deux parties, a fait l'objet d'une évaluation en fin d'exercice dans le cadre du dialogue de gestion.

## Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		24 547 500
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	472 316 919	566 860 896
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
<b>Total de la contribution financière de l'Etat</b>	<b>472 316 919</b>	<b>591 408 396</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

L'Institut National de Formation d'Action Sanitaire et Sociale (INFASS) a consommé en 2016 **591 408 396 FCFA** contre une dotation budgétaire initiale de **472 316 919 FCFA** ; soit un taux d'exécution de 120%.

L'écart de **119 091 477 FCFA** correspond d'une part, aux dépenses de personnel exécutées en gestion centralisée dans le cadre de la prise en charge des agents publics de l'INFASS (**24 547 500 FCFA**) et, d'autre part, aux crédits supplémentaires reçus (**94 543 977 FCFA**).

### Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif 1: Réhabiliter les lieux d'aisance et l'infirmerie de l'INFASS Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Assurer la construction et la réhabilitation des infrastructures sanitaires				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Taux d'avancement des travaux de réhabilitation des lieux d'aisance	50%	50%	20%	- 30%
Taux d'avancement des travaux de réhabilitation de l'infirmerie de l'INFASS	10%	40%	20%	- 20%

Objectif 2 : Suivre les travaux de réhabilitation des EPFASS (Mouïla et Makokou) Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Assurer la construction et la réhabilitation des infrastructures sanitaires				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Nombre de visites de chantiers sur Mouïla	1	2	0	- 2
Nombre de visites de chantiers sur Makokou	1	2	0	- 2
Taux d'avancement des travaux de réhabilitation de l'EPFASS Mouïla		70%	-	
Taux d'avancement des travaux de réhabilitation de l'EPFASS Makokou		80%	-	

Objectif 3 : Equiper l'ensemble des services de l'INFASS (NTIC, Climatisation, électricité, laboratoire, etc.) Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Renforcer les capacités opérationnelles des structures d'accueil (équipements, maintenance, diagnostic, etc.)				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Nombre de régulateurs de tension achetés	0	2	1	- 1
Nombre d'ordinateurs réparés et entretien	10	5	10	5
Nombre d'ordinateurs achetés et installés	0	5	1	- 4
Nombre de climatiseurs réparés et entretien	11	5	57	52
Nombre de climatiseurs achetés	9	5	0	- 5
Nombre de photocopieurs achetés	1	2	1	- 1
Nombre de séances d'entretien des équipements	2	4	15	11

<b>Objectif 4: Améliorer le fonctionnement des laboratoires de l'INFASS par de nouveaux équipements</b> Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Renforcer les capacités opérationnelles des structures d'accueil (équipements, maintenance, diagnostic, etc.)				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Taux d'avancement dans l'équipement des laboratoires	30%	50%	60%	10%

<b>Objectif 5: Organiser le concours d'entrée à l'INFASS et la sortie de la promotion actuelle (élaborer et éditer les diplômes, remise officielle des diplômes, etc.)</b> Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Maîtriser et optimiser les effectifs en ressources humaines et garantir la formation du personnel médical et paramédical				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Nombre de places des fonctionnaires recrutés	400	300	0	- 300
Nombre d'étudiants externes recrutés	248	300	0	- 300
Nombre d'étudiants formés diplômés sortants	193	208	444	236

**Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :**

**Objectif 1 :** les lieux d'aisance et l'infirmerie ont été réhabilités à hauteur de 20% chacun. Les problèmes budgétaires (insuffisance de la dotation budgétaire, factures non payées) expliquent ces faibles résultats.

**Objectif 2 :** aucune visite de chantiers n'a été effectuée sur Mouila et Makokou. Aussi, la réhabilitation des Ecoles Provinciales de Formation d'Action Sanitaire et Sociale (EPFASS) de ces deux localités n'a pas été effective. Ce résultat est lié au fait que les travaux de réhabilitation des EPFASS relèvent du projet BAD dont la suite est en attente.

**Objectif 3 :** la réparation et l'entretien des équipements informatiques et électriques ont été bien réalisées dans l'ensemble. Ce résultat est lié à la volonté des dirigeants de l'INFASS de limiter au mieux les pannes d'appareils causées par les coupures intempestives de courant.

**Objectif 4 :** les travaux d'équipement du laboratoire de l'INFASS ont été réalisés à 60%, soit plus de 10% par rapport à la cible. Ainsi, les machines ont été installées et mises en fonctionnement en décembre 2016.

**Objectif 5 :** dans le cadre du recrutement (fonctionnaires et étudiants externes), aucun concours n'a été organisé en 2016. S'agissant des étudiants diplômés sortants, un grand nombre a terminé sa formation en 2016. Un résultat bien au-delà de la cible prévue.

**Résultats de l'Etat par rapport aux engagements pris**

<b>Objectif E/P1.1 : Rouvrir les écoles provinciales de formation d'action sanitaire et sociale (EPFASS) avec le concours de l'UQTR du Canada</b>				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Nombre de voyage effectués par les Experts de l'UQTR en terre gabonaise pour analyser la situation réelle des EPFASS (Mouila et Makokou)	1	1	0	- 1
Nombre de curricula élaborés	0	2	2	0

<b>Objectif E/P1.2 : Elaborer les curricula de formation pour l'ouverture de 5 nouvelles filières avec le concours des Experts marocains</b>				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Nombre de voyage effectués par les Experts marocains en terre gabonaise pour l'élaboration des curricula	0	2	0	- 2
Nombre de voyage effectués par la partie gabonaise en terre chérifienne pour l'élaboration des curricula	2	1	0	- 1
Nombre de curricula élaborés	5	5	0	- 5

Objectif E/P1.3 : Rendre opérationnelle la direction de la formation continue				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Elaborer les textes organisationnels	0	3	7	4
Elaborer les différents programmes de la formation continue	0	2	5	3

**Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :**

**Objectif 1 :** aucune mission effectuée faute de réhabilitation et d'ouverture des EPFASS de Mouila et Makokou. S'agissant des curricula, ils ont été élaborés par l'INFASS et proposés au Ministère en charge de la Santé.

**Objectif 2 :** aucun résultat atteint. Les 2 missions prévues en juillet 2016 (pour les experts marocains et la partie gabonaise) ont été planifiées pour 2017. Les curricula des formations élaborées en 2015 sont à valider au niveau national.

**Objectif 3 :** 07 textes ont été transmis à la Commission des textes du Ministère chargé de la Santé. Seul celui des modalités d'accès a été examiné et toujours en attente de signature. S'agissant des différents programmes de formation, les réflexions sont en cours entre la Fonction Publique et l'INFASS sur le plan réglementaire. Des programmes pour le renforcement des capacités sont en cours d'élaboration. L'INFASS a bénéficié d'un vaste programme de renforcement des capacités avec les partenaires Canadiens et l'ENS.

**OPERATEUR Hôpital de la Coopération Sino-Gabonais de Libreville (HCSGL)**

**Présentation de l'opérateur**

L'Hôpital de la Coopération Sino-Gabonais de Libreville (HCSGL) est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion. Il assure trois principales missions de service public : les soins, la formation et la recherche médicale.

**Travail avec l'opérateur**

En 2016, un Contrat Annuel de Performance (CAP) a été conclu entre l'Etat, représenté par le Responsable du Programme « offre et accès aux soins » et l'HCSGL. Ce CAP, qui définissait les engagements réciproques entre les deux parties, a fait l'objet d'une évaluation en fin d'exercice dans le cadre du dialogue de gestion.

**Crédits consommés en 2016 par l'opérateur**

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		75 322 500
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	411 580 343	411 580 343
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
<b>Total de la contribution financière de l'Etat</b>	<b>411 580 343</b>	<b>486 902 843</b>

**Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :**

L'Hôpital de la Coopération Sino-Gabonais de Libreville (HCSGL) a reçu de l'Etat une dotation budgétaire de **411 580 343 FCFA**, au titre de son fonctionnement. Ce montant a été exécuté à 100%.

L'écart de **75 322 500 FCFA** correspondent aux dépenses de personnel exécutées en gestion centralisée dans le cadre de la prise en charge des agents publics de l'opérateur.

## Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

<b>Objectif 1 : Réhabiliter, équiper et mettre en fonction le service de maternité et les voiries de HCSGL</b> Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Assurer la construction et la réalisation des infrastructures sanitaires				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Taux de réalisation des travaux de réhabilitation du service de maternité		100%	100%	0
Taux d'acquisition d'une ambulance		100%	100%	0
Taux de mise en fonction		100%	100%	0
Taux d'avancement des travaux d'aménagement des voiries		20%	0%	- 20%

<b>Objectif 2 : Equiper et mettre en fonction trois nouveaux services de HCSGL</b> Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Renforcer les capacités opérationnelles des structures d'accueil (équipements, maintenance, diagnostic, etc.)				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Nombre de services équipés et opérationnels	3	4	3	- 1
Taux de réalisation du projet d'équipements des services de HCSGL		100%	80%	- 20%

<b>Objectif 3 Organiser des formations continues et participer des ateliers de formation sur la prise en charge de certaines pathologies au Gabon et en Chine</b> Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Maîtriser et optimiser les effectifs en ressources humaines et garantir la formation du personnel médical et paramédical				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Nombre de formations continues organisées	6	5	8	3
Nombre de personnes formées aux nouvelles techniques de prise en charge de certaines pathologies en Chine	7	5	5	0

<b>Objectif 4 : Elaborer les manuels de procédures (qualité de service, qualité de soins et de prise en charge, Information, Education et Communication)</b> Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Mettre en place un outil d'amélioration de la qualité des soins				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Nombre de manuels de procédures élaborés affichés dans les services	2	5	2	- 3
Nombre de séances d'IEC organisées	6	10	15	5

<b>Objectif 5 : Améliorer la communication inter et externe</b> Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Mettre en place un outil d'amélioration de la qualité des soins				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Nombre de postes de téléphone inter services installés et opérationnels		10	4	- 6
Taux d'amélioration de la communication avec les CHU	20%	50%	50%	0

### **Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :**

**Objectif 1 :** l'objectif de réhabiliter le service maternité, d'acquérir et de mettre en fonction une ambulance. S'agissant des travaux d'aménagement des voiries, l'insuffisance des ressources budgétaires n'a pas permis leur exécution.

**Objectif 2 :** les services de l'HCSGL ont été équipés à 80%. Ces équipements ont été financés sur fonds propres suite à l'absence de budgets d'investissement de la part de l'Etat.

**Objectif 3 :** les objectifs de formation 2016 ont été entièrement atteints.

**Objectif 4 :** 2 manuels de procédures sur 5 prévus ont été élaborés ; soit un de taux de réalisation de 20%. Aussi, le nombre de séances d'information, d'éducation et de communication (IEC) organisées a été supérieur à la cible, d'où les 150% de réalisation.

**Objectif 5** : la communication interne a été passablement améliorée. Sur 10 postes de téléphone inter services à installer, seulement 4 l'ont été. Au niveau de la communication externe, la cible de communication avec les CHU a été atteinte ; soit 50% de réalisation.

#### **Résultats de l'Etat par rapport aux engagements pris**

<b>Objectif E1/P1.n : Organiser une journée portée ouverte de HCSGL (séances de consultation gratuites, prise en charge des personnes indigentes et des enfants)</b>				
<b>Rappel des indicateurs</b>	<b>Rappel du résultat 2015</b>	<b>Cible 2016</b>	<b>Résultat 2016</b>	<b>Ecart</b>
Nombre de personnes consultées		100	0	- 100
Nombre de personnes indigentes prises en charge		50	0	- 50
Nombre d'enfants pris en charge		50	0	- 50

#### **Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :**

L'objectif visant à organiser une journée porte ouverte de l'HCSGL pour le compte de l'Etat n'a pas connu de réalisation.

### **OPERATEUR Laboratoire Nationale de Santé Publique (LNSP)**

#### **Présentation de l'opérateur**

Le Laboratoire National de Santé Publique (LNSP) est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion. Il assure trois principales missions de service public : les soins, la formation et la recherche médicale.

#### **Travail avec l'opérateur**

En 2016, un Contrat Annuel de Performance (CAP) a été signé entre l'Etat, représenté par le Responsable du Programme « offre et accès aux soins » et le LNSP. Ce CAP, qui définissait les engagements réciproques entre les deux parties, a fait l'objet d'une évaluation en fin d'exercice dans le cadre du dialogue de gestion.

#### **Crédits consommés en 2016 par l'opérateur**

<b>Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016</b>		
<b>Programmes</b>	<b>Crédits ouverts</b>	<b>Crédits consommés</b>
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		25 705 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	137 640 176	137 640 176
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
<b>Total de la contribution financière de l'Etat</b>	<b>137 640 176</b>	<b>163 345 176</b>

#### **Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :**

Le Laboratoire National de Santé Publique (LNSP) a reçu de l'Etat une dotation budgétaire de **137 640 176 FCFA**, au titre de son fonctionnement. Ce montant a été exécuté à 100%.

L'écart de **25 705 000 FCFA** correspond aux dépenses de personnel exécutées en gestion centralisée dans le cadre de la prise en charge des agents publics de l'opérateur.

#### **Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris**

<b>Objectif 1 : Elaborer et valider le manuel de procédures sur l'accueil des patients</b>				
<b>Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Elaborer et finaliser le document de politique et le plan de développement des ressources humaines (DPPDRH)</b>				
<b>Rappel des indicateurs</b>	<b>Rappel du résultat 2015</b>	<b>Cible 2016</b>	<b>Résultat 2016</b>	<b>Ecart</b>
Taux d'avancement sur l'élaboration du manuel de procédures sur l'accueil des patients	0	100	0	- 100
Nombre de jours pour la validation du manuel de procédures	0	1	0	- 1
Nombre de séances de formation organisées sur l'accueil des patients	0	1	0	- 1
Nombre d'agents formés à l'accueil des patients	0	20	0	- 20
Nombre d'exemplaires du manuel de procédures distribué dans tous les services	0	15	0	- 15

<b>Objectif 2 : Renforcer les capacités diagnostics du LNSP (Réactifs, maintenance, Equipement etc.)</b>				
<b>Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :</b>				
<b>Renforcer les capacités opérationnelles des structures d'accueil (équipements, maintenance, diagnostic, etc.)</b>				
<b>Rappel des indicateurs</b>	<b>Rappel du résultat 2015</b>	<b>Cible 2016</b>	<b>Résultat 2016</b>	<b>Ecart</b>
Nombre d'analyses effectuées au cours de l'année	57958	60 000	63186	3186
Nombre d'agents formés à la maintenance des équipements	0	2	0	- 2
Nombre d'équipements ayant bénéficié d'une maintenance	5	9	0	- 9
Nombre d'équipements achetés, installés et opérationnels : 1 Analyseur de paramètres de la coagulation MD PACIFIQ 4000/ 1 Rotateur DLAB	9	2	2	0

**Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :**

**Objectif 1 :** aucune réalisation en 2016. Les explications à ce résultat n'ont pas été communiquées.

**Objectif 2 :** les capacités diagnostics du LNSP ont bien été renforcées avec l'acquisition des 2 équipements prévus : analyseur de paramètre de la coagulation MD PACIFIQ 4000 et rotateur DLAB. Cette acquisition a ainsi permis de porter les analyses à un niveau supérieur à la cible prévu. Soit 63186 analyses réalisées contre 60000 prévues.

**OPERATEUR Centre Hospitalier Régional de Melen (CHR Melen)**

**Présentation de l'opérateur**

Le Centre Hospitalier Régional de Melen (CHR Melen) est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion. Il assure trois principales missions de service public : les soins, la formation, la recherche médicale et l'assistance des personnes du 3è âge.

**Travail avec l'opérateur**

En 2016, un Contrat Annuel de Performance (CAP) est conclu pour une durée de douze mois, du 01 janvier au 31 décembre 2016, entre l'Etat, représenté par le Responsable du Programme « offre et accès » et le CHR Melen. Ce CAP, qui définissait les engagements réciproques entre les deux parties, n'a pas fait l'objet d'une évaluation en fin d'exercice.

**Crédits consommés en 2016 par l'opérateur**

<b>Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016</b>		
<b>Programmes</b>	<b>Crédits ouverts</b>	<b>Crédits consommés</b>
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		262 907 500
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	630 135 144	630 35 144
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
<b>Total de la contribution financière de l'Etat</b>	<b>630 135 144</b>	<b>893 042 644</b>

**Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :**

Le Centre Hospitalier Régional de Melen (CHR Melen) a reçu de l'Etat une dotation budgétaire de **630 135 144 FCFA**, au titre du fonctionnement de l'opérateur. Ce montant a été exécuté à 100%.

L'écart de **262 907 500 FCFA** correspond aux dépenses de personnel exécutées en gestion centralisée dans le cadre de la prise en charge de la solde permanente des agents publics de l'opérateur.

**Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris**

Les données relatives aux engagements pris en 2016 n'ont pas été communiquées par l'opérateur.

## OPERATEUR Centre Hospitalier Régional de Franceville

### Présentation de l'opérateur

Le Centre Hospitalier Régional de Franceville (CHR Franceville) est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion. Il assure trois principales missions de service public : les soins, la formation et la recherche médicale.

### Travail avec l'opérateur

En 2016, un Contrat Annuel de Performance (CAP) a été conclu entre l'Etat, représenté par le Responsable du Programme « offre et accès aux soins » et le CHR Franceville. Ce CAP, qui définissait les engagements réciproques entre les deux parties, n'a pas fait l'objet d'une évaluation en fin d'exercice.

### Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		103 900 950
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	686 960 061	686 960 061
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
<b>Total de la contribution financière de l'Etat</b>	<b>686 960 061</b>	<b>790 861 011</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Le Centre Hospitalier Régional de Franceville (CHR Franceville) a reçu de l'Etat une dotation budgétaire de **686 960 061 FCFA**, au titre de son fonctionnement. Ce montant a été exécuté à 100%.

L'écart de **103 900 950 FCFA** correspond aux dépenses de personnel exécutées en gestion centralisée dans le cadre de la prise en charge des agents publics de l'opérateur.

### Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Les données relatives aux engagements pris en 2016 n'ont pas été communiquées par l'opérateur.

## OPERATEUR Centre Hospitalier Régional de Lambaréné

### Présentation de l'opérateur

Le Centre Hospitalier Régional de Lambaréné (CHR Lambaréné) est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion. Il assure trois principales missions de service public : les soins, la formation et la recherche médicale.

### Travail avec l'opérateur

En 2016, un Contrat Annuel de Performance (CAP) a été signé entre l'Etat, représenté par le Responsable du Programme « offre et accès » et le CHR Lambaréné. Ce CAP, qui définissait les engagements réciproques entre les deux parties, n'a pas fait l'objet d'une évaluation en fin d'exercice.

### Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		98 523 440
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	343 915 190	343 915 190
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
<b>Total de la contribution financière de l'Etat</b>	<b>343 915 190</b>	<b>442 438 630</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Le Centre Hospitalier Régional de Lambaréné (CHR Lambaréné) a reçu de l'Etat une dotation budgétaire de **343 915 190 FCFA**, au titre de son fonctionnement. Ce montant a été exécuté à 100%.

L'écart de **98 523 440 FCFA** correspond aux dépenses de personnel exécutées en gestion centralisée dans le cadre de la prise en charge des agents publics de l'opérateur.

## Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Les données relatives aux engagements pris en 2016 n'ont pas été communiquées par l'opérateur.

### **OPERATEUR Centre Hospitalier Régional de Mouila**

#### Présentation de l'opérateur

Le Centre Hospitalier Régional de Mouila (CHR Mouila) est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion. Il assure trois principales missions de service public : les soins, la formation et la recherche médicale.

#### Travail avec l'opérateur

En 2016, un Contrat Annuel de Performance (CAP) a été conclu entre l'Etat, représenté par le Responsable du Programme « offre et accès » et le CHR Mouila. Ce CAP, qui définissait les engagements réciproques entre les deux parties, n'a fait l'objet d'une évaluation en fin d'exercice.

#### Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		116014419
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	449058470	449058470
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
<b>Total de la contribution financière de l'Etat</b>	<b>449058470</b>	<b>565072889</b>

#### Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Le Centre Hospitalier Régional de Mouila (CHR Mouila) a reçu de l'Etat une dotation budgétaire de **449 058 470 FCFA**, au titre de son fonctionnement. Ce montant a été exécuté à 100%.

L'écart de **116 014 419 FCFA** correspond aux dépenses de personnel exécutées en gestion centralisée dans le cadre de la prise en charge des agents publics de l'opérateur.

## Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Les données relatives aux engagements pris en 2016 n'ont pas été communiquées par l'opérateur

### **OPERATEUR Centre Hospitalier Régional de Tchibanga**

#### Présentation de l'opérateur

Le Centre Hospitalier Régional de Tchibanga (CHR Tchibanga) est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion. Il assure trois principales missions de service public : les soins, la formation et la recherche médicale.

#### Travail avec l'opérateur

En 2016, un Contrat Annuel de Performance (CAP) a été signé entre l'Etat, représenté par le Responsable du Programme « offre et accès » et le CHR Tchibanga. Ce CAP, qui définissait les engagements réciproques entre les deux parties, n'a pas fait l'objet d'une évaluation en fin d'exercice.

#### Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		132 238 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	592 289 181	592 289 181
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
<b>Total de la contribution financière de l'Etat</b>	<b>592 289 181</b>	<b>724 527 181</b>

### **Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :**

Le Centre Hospitalier Régional de Tchibanga (CHR Tchibanga) a reçu de l'Etat une dotation budgétaire de **592 289 181 FCFA**, au titre de son fonctionnement. Ce montant a été exécuté à 100%.

L'écart de **724 527 181 FCFA** correspond aux dépenses de personnel exécutées en gestion centralisée dans le cadre de la prise en charge des agents publics de l'opérateur.

### **Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris**

Les données relatives aux engagements pris en 2016 n'ont pas été communiquées par l'opérateur.

## **OPERATEUR Centre Hospitalier Régional de Makokou**

### **Présentation de l'opérateur**

Le Centre Hospitalier Régional de Makokou (CHR Makokou) est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion. Il assure trois principales missions de service public : les soins, la formation et la recherche médicale.

### **Travail avec l'opérateur**

En 2016, un Contrat Annuel de Performance (CAP) est conduit entre l'Etat, représenté par le Responsable du Programme « offre et accès » et le CHR Makokou. Ce CAP, qui définissait les engagements réciproques entre les deux parties, n'a pas fait l'objet d'une évaluation en fin d'exercice.

### **Crédits consommés en 2016 par l'opérateur**

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		106 866 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	593 592 003	593 592 003
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
<b>Total de la contribution financière de l'Etat</b>	<b>593 592 003</b>	<b>700 458 003</b>

### **Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :**

Le Centre Hospitalier Régional de Makokou (CHR Makokou) a reçu de l'Etat une dotation budgétaire de **593 592 003 FCFA**, au titre du fonctionnement de l'opérateur. Ce montant a été exécuté à 100%.

L'écart de **106 866 000 FCFA** correspond aux dépenses de personnel exécutées en gestion centralisée dans le cadre de la prise en charge des agents publics de l'opérateur.

### **Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris**

Les données relatives aux engagements pris en 2016 n'ont pas été communiquées par l'opérateur.

## **OPERATEUR Centre Hospitalier Régional de Koulamoutou**

### **Présentation de l'opérateur**

Le Centre Hospitalier Régional de Koulamoutou (CHR Koulamoutou) est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion. Il assure trois principales missions de service public : les soins, la formation et la recherche médicale.

### **Travail avec l'opérateur**

En 2016, un Contrat Annuel de Performance (CAP) a été conclu entre l'Etat, représenté par le Responsable du Programme « offre et accès » et le CHR Koulamoutou. Ce CAP, qui définissait les engagements réciproques entre les deux parties, n'a fait pas l'objet d'une évaluation en fin d'exercice.

## Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		114 964 463
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	456 130 979	456 130 979
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
<b>Total de la contribution financière de l'Etat</b>	<b>456 130 979</b>	<b>571 095 442</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Le Centre Hospitalier Régional de Koulamoutou (CHR Koulamoutou) a reçu de l'Etat une dotation budgétaire de **456 130 979 FCFA**, au titre de son fonctionnement. Ce montant a été exécuté à 100%.

L'écart de **114 964 463 FCFA** correspond aux dépenses de personnel exécutées en gestion centralisée dans le cadre de la prise en charge des agents publics de l'opérateur.

### Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Les données relatives aux engagements pris en 2016 n'ont pas été communiquées par l'opérateur.

## **OPERATEUR Centre Hospitalier Régional de Port-Gentil**

### Présentation de l'opérateur

Le Centre Hospitalier Régional de Port-Gentil (CHR Port-Gentil) est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion. Il assure trois principales missions de service public : les soins, la formation et la recherche médicale.

### Travail avec l'opérateur

En 2016, un Contrat Annuel de Performance (CAP) a été conclu entre l'Etat, représenté par le Responsable du Programme « offre et accès » et le CHR Port-Gentil. Ce CAP, qui définissait les engagements réciproques entre les deux parties, n'a pas fait l'objet d'une évaluation en fin d'exercice.

### Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		237 100 300
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	576 522 677	576 522 677
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
<b>Total de la contribution financière de l'Etat</b>	<b>576 522 677</b>	<b>813 622 977</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Le Centre Hospitalier Régional de Port-Gentil (CHR Port-Gentil) a reçu de l'Etat une dotation budgétaire de **576 522 677 FCFA**, au titre de son fonctionnement. Ce montant a été exécuté à 100%.

L'écart de **237 100 300 FCFA** correspond aux dépenses de personnel exécutées en gestion centralisée dans le cadre de la prise en charge des agents publics de l'opérateur.

### Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Les données relatives aux engagements pris en 2016 n'ont pas été communiquées par l'opérateur.

## OPERATEUR Centre Hospitalier Régional d'Oyem

### Présentation de l'opérateur

Le Centre Hospitalier Régional d'Oyem (CHR Oyem) est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion. Il assure trois principales missions de service public : les soins, la formation et la recherche médicale.

### Travail avec l'opérateur

En 2016, un Contrat Annuel de Performance (CAP) a été conclu entre l'Etat, représenté par le Responsable du Programme « offre et accès » et le CHR Oyem. Ce CAP, qui définissait les engagements réciproques entre les deux parties, n'a pas fait l'objet d'une évaluation en fin d'exercice.

### Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		72 537 512
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	662 164 070	662 164 070
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
<b>Total de la contribution financière de l'Etat</b>	<b>662 164 070</b>	<b>734 701 582</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Le Centre Hospitalier Régional d'Oyem (CHR Oyem) a reçu de l'Etat une dotation budgétaire de **662 164 070 FCFA**, au titre de son fonctionnement. Ce montant a été exécuté à 100%.

L'écart de **72 537 512 FCFA** correspond aux des dépenses de personnel exécutées en gestion centralisée dans le cadre de la prise en charge des agents publics de l'opérateur.

### Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Les données relatives aux engagements pris en 2016 n'ont pas été communiquées par l'opérateur.

## OPERATEUR Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS)

### Présentation de l'opérateur

Le Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS) est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion. Il assure trois principales missions de service public : les soins, la formation et la recherche médicale.

### Travail avec l'opérateur

En 2016, un Contrat Annuel de Performance (CAP) a été signé entre l'Etat, représenté par le Responsable du Programme « offre et accès » et le CNTS. Ce CAP, qui définissait les engagements réciproques entre les deux parties, a fait l'objet d'une évaluation en fin d'exercice dans le cadre du dialogue de gestion.

### Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		22 014 975
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	867 628 275	867 628 275
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
<b>Total de la contribution financière de l'Etat</b>	<b>867 628 275</b>	<b>889 643 250</b>

**Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :**

Le Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS) a reçu de l'Etat une dotation budgétaire de **867 628 275 FCFA**, au titre de son fonctionnement. Ce montant a été exécuté à 100%.

L'écart de **22 014 975 FCFA** correspond aux dépenses de personnel exécutées en gestion centralisée dans le cadre de la prise en charge des agents publics de l'opérateur.

**Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris**

Les données relatives aux engagements pris en 2016 n'ont pas été communiquées par l'opérateur.

# PROGRAMME LUTTE CONTRE LE SIDA

# BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

## PRESENTATION DU PROGRAMME

### PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme "Lutte contre le Sida" est piloté par le **Directeur Général de la Prévention du Sida**.

Le Décret n°181/PR/MLSOS du 25 janvier 2007 porte création, attributions et organisation de la Direction Générale de la Prévention du Sida qui a pour, entre autres, missions de :

- coordonner, mettre en œuvre et suivre les mesures de protection et de prévention des risques de contamination par le VIH/Sida ;
- concevoir, élaborer, coordonner et mettre en œuvre les politiques, stratégies et actions en matière de lutte contre le Sida et ce en collaboration avec les autres services et organismes compétents ;
- assurer la coordination, la supervision et l'animation du réseau des associations agréées et des actions déconcentrées de l'Etat (comités sectoriels, provinciaux et départementaux) ;
- suivre et évaluer les plans d'exécution sectoriels et les plans décentralisés ;
- évaluer l'impact du VIH sur les différents secteurs de développement ;
- assurer la coordination et la supervision du Plan Stratégique National (PSN) multisectoriel.

Dans les missions qui lui sont dévolues, la DGPS travaille en collaboration avec l'ensemble des comités multisectoriels des différents ministères, mais un accent particulier est mis sur les comités de l'Education nationale et de la de la Défense nationale.

Le programme lutte contre le Sida, s'intéresse à deux principales actions : la prévention et la lutte multisectorielle contre le SIDA et la prise en charge des Personnes vivant avec le VIH (PVVIH).

Dans la mise en œuvre de ce Programme, la DGPS est accompagnée par le Programme de Lutte contre les Infections Sexuellement Transmissibles (PLIST) et les Centres de Traitement Ambulatoire (CTA).

Un décret rattache directement le PLIST et les CTA à la DGPS à travers la création de la Direction Générale de Lutte contre le SIDA (DGLS).

Aussi, pour mener à bien ses activités, la DGLS bénéficie d'un appui de l'ensemble des partenaires du système des nations unies et des ONG.

La mise en œuvre de ce programme nécessite l'intervention des autres programmes de la mission santé, à savoir :

- le programme Prévention et Sécurité Sanitaire ;
- le programme Offre et Accès aux Soins ;
- le programme Pilotage et Soutien à la Politique Sanitaire.

### PRESENTATION DES ACTIONS

#### **ACTION N° 1 : Prévention et lutte multisectorielle contre le SIDA**

Cette action consiste à freiner la propagation de l'épidémie et à réduire son impact sur l'ensemble des populations vivant au Gabon, en menant des actions de formation, d'information, de sensibilisation et de dépistage volontaire - en collaboration avec le programme de lutte contre les infections sexuellement transmissible (PLIST) - sur tout le territoire national.

#### **ACTION N° 2 : Prise en charge des Personnes vivant avec le VIH (PVVIH)**

Cette action porte sur la prise en charge médicale des personnes vivant avec le VIH dans les Centres de Traitement Ambulatoire (CTA) implantés dans chaque capitale provinciale. Cette prise en charge comporte entre autres :

- la réalisation du dépistage du VIH/Sida et des bilans biologiques ;
- la dispensation des anti-rétroviraux (ARV) et des médicaments des infections opportunistes ;

la gratuité des tests de dépistage chez la femme enceinte, les jeunes scolarisés de moins de 15 ans ; la prise en charge psychosociale, nutritionnelle et communautaire.

## PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

---

Dans le souci d'infléchir la courbe évolutive de l'épidémie du VIH/Sida dans notre pays et d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dans ce secteur, le Président de la République chef de l'Etat, son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, dans son engagement permanent pour la lutte contre le VIH/Sida a pris d'importantes mesures qui visent d'une part, à :

- l'augmentation significative à 15% du Fonds d'appui à la lutte contre le Sida de 1 milliard FCFA à 2 milliards 800 millions FCFA pour l'achat des antirétroviraux et les actions de préventions ;
- la gratuité totale du traitement antirétroviral des personnes infectées par le VIH/Sida vivant au Gabon, alors qu'elle ne concernait que les personnes démunies ;
- la gratuité des soins prénataux et d'accouchement à toutes les femmes enceintes infectées par le VIH/Sida ;
- la gratuité, en plus du test de dépistage du VIH/Sida, des bilans biologiques et des traitements des infections opportunistes par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociales (CNAMGS) ;
- l'intégration de la prise en charge des personnes vivant avec le VIH/Sida, jadis réservé aux CTA, dans les services de médecine des centres hospitaliers, dans les centres médicaux et le centre de santé ;
- la redynamisation des comités de lutte contre le VIH/Sida dans chaque province et chaque département du Gabon sous tutelle des Gouverneurs ;
- l'intensification des campagnes de sensibilisation sur le VIH/Sida dans la population générale et auprès des groupes cibles ;
- le renforcement des capacités opérationnelles des comités de lutte contre le VIH/Sida dans chaque institution, Ministère, collectivité locale et société privé.

A cet effet ces entités sont tenues d'inscrire dans leur budget annuel un financement pour la lutte contre le VIH/Sida.

D'autre part, à intensifier la riposte nationale par :

- l'intégration d'un module sur la prévention du VIH/Sida et de la santé sexuelle de la reproduction dans les programmes de formation des enseignants et formateurs, en vue de l'application des curricula de formation sur le VIH/Sida et la redynamisation des clubs info Sida et de la Santé Sexuelle de la Reproduction dans tous les établissements secondaires et universitaires ;
- la mise en œuvre d'une véritable stratégie du marketing social du préservatif afin de le rendre accessible et disponible sur toute l'étendue du territoire, notamment dans les hôtels et les commerces ;
- une plus grande implication des responsables politiques, administratifs publics et privés, ainsi que des leaders de confessions religieuses et associatifs dans la sensibilisation de la population contre le VIH/Sida.

Le souci permanent de l'ensemble des populations vivant au Gabon par rapport à la pandémie du VIH/Sida est de :

- limiter la propagation de la pandémie ;
- bénéficier d'une meilleure prise en charge en cas de maladie ;
- améliorer la prise en charge globale des personnes vivant avec le VIH/Sida ;
- améliorer le circuit de prise en charge du patient ;
- rendre le préservatif de qualité (masculin et féminin) disponible et accessible sur toute l'étendue du territoire ;
- stopper la discrimination ;
- avoir une bonne information sur la maladie ;
- intensifier les campagnes d'information, de sensibilisation et de dépistage volontaire sur le VIH/Sida dans tout le pays ;
- voir une implication véritable des responsables politiques, religieux, administratifs ;
- formaliser la prise en charge communautaire ;
- appliquer de façon effective les décisions des plus hautes autorités de la République ;
- assurer régulièrement l'approvisionnement des réactifs et consommables ;

L'infection à VIH constitue une menace réelle pour le développement démographique et socio-économique du Gabon à travers les souffrances physique, morale, psychologique, culturelle et économique qu'elle induit d'une part, et par son ampleur, sa propagation rapide d'autre part. Les jeunes, les enfants et les femmes constituent la couche sociale la plus vulnérable face à la pandémie du sida.

## ENJEUX

---

Il s'agit de :

- Enjeu 1 : Faire évoluer les comportements des populations de manière à prévenir la propagation du VIH/Sida ;
- Enjeu 2 : Fournir les meilleurs soins possibles à l'ensemble des malades du sida ;
- Enjeu 3 : Assurer la cohérence de toutes les actions de lutte contre le sida sur le territoire.

## RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

---

OBJECTIF N° 1 : Réduire les comportements et pratiques à risque de transmission sexuelle en renforçant les actions de sensibilisation et de dépistage.

OBJECTIF N° 2 : Renforcer la couverture nationale et l'accès des PWVIH aux services de prise en charge globale (médicale, psychosociale, communautaire et nutritionnelle) et assurer la couverture pour l'élimination de la transmission mère - enfant du VIH.

OBJECTIF N° 3 : Disposer d'un système optimal de gestion des approvisionnements et des stocks de médicaments et de réactifs pour la thérapie antirétrovirale, et des infections opportunistes.

OBJECTIF N° 4 : Renforcer le système de surveillance épidémiologique et comportementale sur le VIH et les IST.

OBJECTIF N° 5 : Renforcer la coordination nationale, sectorielle et provinciale autour du suivi et de l'évaluation du plan stratégique.

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Réduire les comportements et pratiques à risque de transmission sexuelle en renforçant les actions de sensibilisation et de dépistage**

**Niveau de réalisation des résultats annuels**

**Rappel des résultats attendus**

- Résultat annuel N°1 : Organiser une campagne de sensibilisation et de dépistage dans chaque province ciblée comme prioritaire ;
- Résultat annuel N°2 : Former 25 techniciens de laboratoire au dépistage.

**Résultats annuels atteints**

- Résultat annuel N°1 : non communiqué ;
- Résultat annuel N°2 : non communiqué.

**Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Préviation PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Préviation)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Proportion de personnes sensibilisées lors des campagnes sur le VIH/SIDA et les IST	Pourcentage	70		85	NC*	NC	90	90
Taux de réalisation des campagnes de sensibilisation	Pourcentage	ND		100	NC	NC	100	100
Proportion de groupes à risque sensibilisés sur le VIH/Sida	Pourcentage	65		70	NC	NC	75	80
Proportion de personnes dépistées lors des campagnes sur le VIH/SIDA et les IST	Pourcentage	ND		70	NC	NC	75	80

\*NC : non communiqué

**Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

Les données relatives à la performance du programme n'ont pas été communiquées.

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Renforcer la couverture nationale et l'accès des PVVIH aux services de prise en charge globale (médicale, psychosociale, communautaire et nutritionnelle) et assurer la couverture pour l'élimination de la transmission mère enfant du VIH**

**Niveau de réalisation des résultats annuels**

**Rappel des résultats attendus**

- Résultat annuel N°1 : Développer la prise en charge globale dans les structures de soins en menant des actions de formation sur les aspects médicaux, psychosociaux, nutritionnels et communautaires ;
- Résultat annuel N°2 : Former 25 relais communautaires et les déployer dans l'ensemble des centres de prise en charge ;
- Résultat annuel N°3 : Augmenter la proportion des femmes enceintes VIH+ recevant des ARV pour ETME (Elimination de la Transmission Mère et Enfant) d'au moins 10%.

**Résultats annuels atteints**

- Résultat annuel N°1 : non communiqué ;
- Résultat annuel N°2 : non communiqué ;
- Résultat annuel N°3 : non communiqué.

## Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévion PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévion)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Proportion d'agents de santé dans les centres de prise en charge ayant bénéficié d'une formation dans la prise en charge globale des PVVIH	%	65		80	NC*	NC	90	100
Proportion de relais communautaires ayant bénéficié d'une formation dans la prise en charge communautaire des PVVIH	%	ND		80	NC	NC	90	100
Proportion de femmes enceintes conseillées qui acceptent le dépistage du VIH dans les SMI	%	75		85	NC	NC	90	95
Proportion de femmes enceintes séropositives mises sous ARV dans les SMI	%	75		85	NC	NC	90	95

\*NC : non communiqué

### Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les données relatives à la performance du programme n'ont pas été communiquées.

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Disposer d'un système optimal de gestion des approvisionnements et des stocks de médicaments et de réactifs pour la thérapie antirétrovirale, et les infections opportunistes**

### Niveau de réalisation des résultats annuels

#### Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Améliorer les procédures de gestion de stock de médicaments dans les centres de prise en charge ;
- Résultat annuel N°2 : Former le personnel sur les procédures de gestion des stocks de médicaments.

#### Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : non communiqué ;
- Résultat annuel N°2 : non communiqué.

## Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévion PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévion)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Proportion de structures de prise en charge du VIH ayant reçu des supports de procédure en matière de stockage	Pourcentage	100		75	NC*	NC	100	100
Proportion de structure de prise en charge du VIH ayant bénéficié d'un renforcement de capacités en gestion des stocks	Pourcentage	100		75	NC	NC	100	100

\*NC : non communiqué

### Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les données relatives à la performance du programme n'ont pas été communiquées.

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : Renforcer le système de surveillance épidémiologique et comportementale sur le VIH et les IST**

**Niveau de réalisation des résultats annuels**

**Rappel des résultats attendus**

- Résultat annuel N°1 : Réaliser une enquête CAP dans les groupes spécifiques ;
- Résultat annuel N°2 : Elaborer le rapport de surveillance épidémiologique.

**Résultats annuels atteints**

- Résultat annuel N°1 : non communiqué ;
- Résultat annuel N°2 : non communiqué.

**Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de réalisation des enquêtes sur les sites sentinelle et des groupes spécifiques	Pourcentage	ND		100	NC*	NC	100	100
Taux d'élaboration du rapport de surveillance épidémiologique	Pourcentage	ND		100	NC	NC	100	100

\*NC : non communiqué

**Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

Les données relatives à la performance du programme n'ont pas été communiquées

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : Renforcer la coordination nationale, sectorielle et provinciale autour du suivi et de l'évaluation du plan stratégique**

**Niveau de réalisation des résultats annuels**

**Rappel des résultats attendus**

- Résultat annuel N°1 : Structurer et formaliser un cadre de collaboration avec les différentes parties prenantes dans le champ du programme (réunions, rapports, projets...);
- Résultat annuel N°2 : Etendre les comités départementaux de lutte contre le VIH/SIDA.

**Résultats annuels atteints**

- Résultat annuel N°1 : non communiqué ;
- Résultat annuel N°2 : non communiqué.

**Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Proportion de comités départementaux mis en place	Pourcentage	75		100	N*C	NC	100	100
Nombre de réunions tenues et de rapports disponibles	Nombre	-		36	NC	NC	70	100

\*NC : non communiqué

**Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

Les données relatives à la performance du programme n'ont pas été communiquées.

# PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

## RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
<b>25.843.1:Prévention et lutte multisectorielle contre le SIDA</b>	<b>267 658 509</b>	<b>248 881 579</b>	<b>18 776 930</b>	<b>267 658 509</b>	<b>248 881 579</b>	<b>18 776 930</b>
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	23 976 000	25 222 500	-1 246 500	23 976 000	25 222 500	-1 246 500
Titre 3 Dépenses de biens et services	234 322 509	209 726 089	24 596 420	234 322 509	209 726 089	24 596 420
Titre 4 Dépenses de transfert	9 360 000	13 932 990	-4 572 990	9 360 000	13 932 990	-4 572 990
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>25.843.2:Prise en charge des malades du SIDA</b>	<b>1 855 485 491</b>	<b>1 770 309 608</b>	<b>85 175 883</b>	<b>1 855 485 491</b>	<b>1 770 309 608</b>	<b>85 175 883</b>
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	89 808 000	92 915 992	-3 107 992	89 808 000	92 915 992	-3 107 992
Titre 3 Dépenses de biens et services	1 765 677 491	1 677 393 616	88 283 875	1 765 677 491	1 677 393 616	88 283 875
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>25.843: Lutte contre le SIDA</b>	<b>2 123 144 000</b>	<b>2 019 191 187</b>	<b>103 952 813</b>	<b>2 123 144 000</b>	<b>2 019 191 187</b>	<b>103 952 813</b>
<b>Dont :</b>						
<b>Titre 1. Charges financières de la dette</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>	<b>113 784 000</b>	<b>118 138 492</b>	<b>-4 354 492</b>	<b>113 784 000</b>	<b>118 138 492</b>	<b>-4 354 492</b>
<b>Titre 3. Dépenses de biens et services</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>1 887 119 705</b>	<b>112 880 295</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>1 887 119 705</b>	<b>112 880 295</b>
<b>Titre 4. Dépenses de transfert</b>	<b>9 360 000</b>	<b>13 932 990</b>	<b>-4 572 990</b>	<b>9 360 000</b>	<b>13 932 990</b>	<b>-4 572 990</b>
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Titre 6. Autres dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Explication des principaux écarts :

Au terme de l'exercice budgétaire 2016, le programme "Lutte contre le Sida" a enregistré un taux d'exécution globale de **95,10%**. En effet, un montant de **2 019 191 187 FCFA** a été exécuté sur une prévision de **2 123 144 000 FCFA**. Un écart de **103 952 813 FCFA** est enregistré.

**Titre 2 :** les crédits du titre 2, correspondant aux salaires des agents de la MONP, ont été ordonnancés à hauteur de 103,83%. L'écart de **4 354 492 FCFA** est lié aux mouvements de crédits (transferts) opérés au profit du titre 2.

**Titre 3 :** Les crédits du titre 3 ont été ordonnancés à **94,36%** (**1 887 119 705 FCFA**) de l'inscription budgétaire évaluée à **2 000 000 000 FCFA**. L'écart de **112 880 295 FCFA** s'explique essentiellement par la réserve obligatoire non levée.

**Titre 4 :** Les crédits du titre 4 ont été ordonnancés à hauteur de **13 932 990 FCFA** contre une prévision de **9 360 000 FCFA** ; soit un taux d'exécution de **148,86%**. L'écart de **4 572 990 FCFA** correspond à des crédits supplémentaires en provenance du programme "Offre et accès aux soins".

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Il n'y a pas eu de mouvements de fongibilité au sein du programme "Lutte contre le Sida".

Virements

Tableau récapitulatif des virements

Programme source du virement	Programme destinataire du virement	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
25.836. Offre et accès aux soins	25.843. Lutte contre le SIDA	Titre 4	5 508 990	5 508 990
<b>Total des virements</b>			<b>5 508 990</b>	<b>5 508 990</b>
dont Titre 4			5 508 990	5 508 990

Explication des impacts de chaque virement :

Un virement de **5 508 990 FCFA** a été effectué en faveur du programme "Lutte contre le Sida" pour le règlement de la cotisation internationale de l'Organisation des Premières dames d'Afrique contre le VIH-Sida (OPDAS).

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
25.843 Lutte contre le SIDA	14.521 gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	2	- 259 508	- 259 508
25.843 Lutte contre le SIDA	23.780 Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	2	- 2 304 000	- 2 304 000
23.780 Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	25.843 Lutte contre le SIDA	2	6 918 000	6 918 000
<b>Total des transferts</b>			<b>4 354 492</b>	<b>4 354 492</b>
dont Titre 2			4 354 492	4 354 492

Explication des impacts de chaque transfert :

Les transferts enregistrés dans le programme "Lutte contre le Sida" atteignent un montant net de **4 354 492 FCFA** et ne concernent que le titre 2.

Ce programme a obtenu du programme « Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles » un montant de crédits de **6 918 000 FCFA** pour l'ajustement budgétaire de la MONP. Il a également transféré aux programmes « Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources » et « Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles » une enveloppe de **2 563 508 FCFA** en vue de la couverture de la solde permanente gérée au Ministère en charge du budget.

Annulations

Les crédits disponibles dans le programme "Lutte contre le Sida" ont été proposés en annulation.

Reports

Il n'y a pas eu de report de crédits de paiement du programme "Lutte contre le Sida".

# EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

## EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 31 décembre 2015	Effectifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
<b>Agents hors catégorie</b>							
<b>Agents de catégorie A</b>		65	67	0	38	38	105
Permanents		54	56	0	38	380	
Non permanents		11	11	0	0	0	
<b>Agents de catégorie B</b>		78	102	0	26	26	128
Permanents		68	0	0	26	26	
Non permanents		10	0	0	0	0	
<b>Agents de catégorie C</b>		2	2	0	0	0	2
Permanents		1	1	0	0	0	
Non permanents		1	1	0	0	0	
<b>Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)</b>		145	171	0	64	64	235
<b>Main d'œuvre non permanente</b>		8	8	0	0	0	8
<b>Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme</b>		153	179	0	64	64	243

### Explication des évolutions :

L'évolution des effectifs au sein du programme "Lutte contre le Sida", au cours de l'année 2016, est caractérisée par une entrée de 64 agents dont 38 de catégorie A et 26 de catégorie B.

## EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Le programme "Lutte contre le Sida" n'a pas d'opérateur.

# ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

## TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	113 784 000	113 784 000	118 138 492	118 138 492	-4 354 492	-4 354 492
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
<b>Total des crédits de titre 2</b>	<b>113 784 000</b>	<b>113 784 000</b>	<b>118 138 492</b>	<b>118 138 492</b>	<b>-4 354 492</b>	<b>-4 354 492</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Les crédits de dépenses de personnels constitués essentiellement des salaires des agents de la MONP ont été exécutés à hauteur de **118 138 492 FCFA** contre une prévision de **113 784 000 FCFA**.

## TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>ACTION 1 Prévention et lutte multisectorielle contre le SIDA</b>	<b>234 322 509</b>	<b>234 322 509</b>	<b>209 726 089</b>	<b>209 726 089</b>	<b>24 596 420</b>	<b>24 596 420</b>
Sensibilisation sur le VIH	18 356 383	18 356 383	41 772 000	41 772 000	- 23 415 617	-23 415 617
Appui au fonctionnement courant de la DGPS	215 966 126	215 966 126	167 954 089	167 954 089	48 012 037	48 012 037
<b>ACTION 2 Prise en charge des malades du SIDA</b>	<b>1 765 677 491</b>	<b>1 765 677 491</b>	<b>1 677 393 616</b>	<b>1 677 393 616</b>	<b>88 283 875</b>	<b>88 283 875</b>
Appui aux malades du SIDA (ARV)	1 159 522 680	1 159 522 680	1 159 522 680	1 159 522 680	-	-
Journée mondiale du SIDA	198 177 492	198 177 492	109 893 617	109 893 617	88 283 875	88 283 875
Prise en charge des malades du SIDA (CTA)	407 977 319	407 977 319	407 977 319	407 977 319	-	-
<b>Total des crédits de titre 3</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>1 887 119 705</b>	<b>1 887 119 705</b>	<b>112 880 295</b>	<b>112 880 295</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Au titre de l'année 2016, le montant de **2 000 000 000 FCFA** reçu par le programme "Lutte contre le Sida", au titre des biens et services, a été consommé à hauteur de **1 887 119 705 FCFA** ; soit un taux d'exécution de 94%.

Au niveau de l'**action n°1** « Prévention et lutte multisectorielle contre le SIDA », les crédits exécutés à 90% ont été essentiellement dédiés au fonctionnement courant de la DGPS à hauteur de **167 954 089 FCFA** et à la réalisation de certaines actions de sensibilisation pour **41 772 000 FCFA**.

Au niveau de l'**action n°2** « Prise en charge des malades du SIDA », les crédits exécutés à 95% ont été utilisés pour la prise en charge des anti-rétroviraux (ARV) à hauteur de **1 159 522 680 FCFA**, à l'organisation de la journée mondiale du SIDA pour **109 893 617 FCFA** et aux mises à disposition vers les Centres de Traitement Ambulatoires (CTA) de l'ensemble du pays pour **407 977 319 FCFA**.

## TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>AC TION 1 Prévention et lutte multisectorielle contre le SIDA</b>	<b>9 360 000</b>	<b>9 360 000</b>	<b>13 932 990</b>	<b>13 932 990</b>	<b>- 4 572 990</b>	<b>- 4 572 990</b>
Transfert au Comité de Coordination Multisectoriel de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme	9 360 000	9 360 000	13 932 990	13 932 990	- 4 572 990	- 4 572 990
Cotisation OPDAS	-	-	<b>5 508 990</b>	<b>5 508 990</b>	-	-
<b>Total des crédits de titre 4</b>	<b>9 360 000</b>	<b>9 360 000</b>	<b>13 932 990</b>	<b>13 932 990</b>	<b>- 4 572 990</b>	<b>- 4 572 990</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Sur une prévision de **9 360 000 FCFA**, l'exécution de ce poste de dépenses s'élève à **13 932 990 FCFA**. Cette situation est imputable au virement de crédits opéré au profit du titre 4 pour un montant global de **5 508 990 FCFA** en faveur de l'Organisation des Premières dames d'Afrique contre le VIH-Sida (OPDAS).

L'utilisation de la dotation globale de **13 932 990 FCFA** est consacrée au Comité de Coordination Multisectoriel de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme (CCM) pour **8 424 000 FCFA** et à la cotisation de l'OPDAS pour **5 508 990 FCFA**.

# PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN AUX POLITIQUE SANITAIRE ET DE PREVOYANCE SOCIALE

# BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

## PRESENTATION DU PROGRAMME

### PERIMETRE DU PROGRAMME

Le Programme "Pilotage et Soutien à la Politique Sanitaire" est piloté par le **Secrétaire Général du Ministère de la Santé Publique et de Population**. Il a pour principales missions : la définition des orientations stratégiques, la coordination technique et l'administration générale des services du Ministère.

Le programme Pilotage et Soutien comprend toutes les fonctions transversales devant venir en appui des Directions Générales sectorielles. Ces fonctions sont aujourd'hui portées par des Directions Centrales (Communication, Ressources Humaines, Documentation et Archivage, Système d'Information, Statistiques, Affaires Juridiques, Planification des Infrastructures et des Equipements).

Ces nouvelles fonctions, ayant été créées très récemment, ne sont pas encore opérationnelles. Cependant, les décrets précisent clairement les attributions de chaque direction et service, ce qui facilitera la mise en place réelle de ces fonctions et la déclinaison des missions permanentes en plans de travail opérationnels.

Les difficultés rencontrées et défis à relever aujourd'hui par le programme Pilotage et Soutien sont de plusieurs ordres :

#### D'ordre général pour l'ensemble du programme :

- l'absence ou l'insuffisance de personnel formé dans le champ de compétences de la fonction (par exemple en matière de communication ou d'affaires juridiques) ;
- la sous-exploitation des agents pour des raisons d'inadéquation en termes de compétences ou d'insuffisance notable de moyens et outils de travail ;
- le manque et parfois l'absence totale de collaboration avec les agents bénéficiaires sectoriels : absence d'analyse systématique des besoins notamment, absence d'enquêtes de satisfaction, manques d'échanges au quotidien ;
- le manque de données sur l'existant (notamment sur le patrimoine du ministère, les équipements, les agents...);

#### En ce qui concerne certains domaines spécifiques d'appui :

- une transition à opérer entre gestion administrative du personnel et gestion des ressources humaines ; ;
- une fonction communication interne qui n'est pas encore organisée au sein du Ministère et donc faite de manière informelle ;
- une relation entre chaque fonction soutien, en particulier la DCAF qui est une émanation du Ministère du Budget, et les agents du Ministère à renforcer pour accompagner efficacement les sectoriels dans la conduite de leurs missions ;
- l'absence d'un véritable système de gestion de l'information (aussi bien sur le plan de la Documentation et des Archives que sur le plan du Système d'Information) ;
- le passage d'une communication politique assurée par le Conseiller du Ministre à une communication plus large, institutionnelle, portée par la Direction Centrale de la Communication.

### PRESENTATION DES ACTIONS

#### **ACTION N° 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle**

Cette action vise à concevoir et mettre en œuvre la politique nationale en matière de santé en République gabonaise. Elle consiste à :

- organiser et asseoir la gouvernance du secteur par les documents et outils de référence appropriés (politique nationale de santé, code de la santé, plan national de développement sanitaire décliné dans le volet santé du PSGE, normes du secteur de la santé, carte sanitaire, mise en œuvre de la Stratégie d'Investissement Humain du Gabon-SIHG) ;
- assurer le plaidoyer et la mobilisation des moyens nécessaires à son action ;
- anticiper les évolutions en matière de politique et de gouvernance sanitaire nationale et prendre les mesures appropriées ;
- garantir le contrôle de performance du département ;
- assurer, en concertation avec les autres ministères concernés, la mise en œuvre des Déclarations, Conventions et protocoles en matière de santé signés par le Gabon, et les options de coopération sanitaire liées à la politique sanitaire internationale à laquelle contribue le Gabon.

## **ACTION N° 2 : Coordination administrative**

Cette action consiste à :

- coordonner la politique de gestion des ressources humaines ;
- veiller à l'actualisation du plan directeur de développement des ressources humaines ;
- orienter, superviser et coordonner l'action des directions générales du ministère ;
- proposer, en collaboration avec l'inspection générale des services du ministère, la création et l'organisation des services du ministère ;
- émettre un avis sur la création de services décentralisés proposés par les services centraux qui en assurent le contrôle ou la tutelle ;
- s'assurer que les services centraux du ministère jouent leur rôle dans la supervision des services décentralisés placés sous leur contrôle ou leur tutelle ;
- assurer la liaison entre les services du ministère et le ministre d'une part, et entre les services du ministère et les organes de régulation et de gestion des services de l'Etat d'autre part.

### PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Il existe une volonté politique de mettre en œuvre les réformes institutionnelles nécessaires pour améliorer la performance du département, qui se traduirait en termes d'augmentation de la satisfaction des usagers. Les attentes de ces derniers sont nombreuses. Ce sont :

#### **Au niveau des services centraux :**

- une meilleure coordination et organisation des services en termes d'affectation et d'identification des bureaux et espaces de travail des agents ;
- une meilleure politique de motivation/incitation des personnels.

#### **Au niveau du public :**

- une meilleure qualité du service public, notamment pour ce qui est de l'accueil.

Les principaux éléments de contexte et les faits marquants récents sont l'abrogation du décret 1158/PR/MSPP par le décret 0326/PR/MS du 28 février 2013 portant attributions et organisation du Ministère de la Santé, qui implique une nouvelle organisation des directions générales, et la création de 7 directions centrales.

L'action de l'administration d'Etat dans le champ du programme comporte des points forts et des points faibles.

Comme avancée significative au niveau de la DRH, on peut noter le recensement général des effectifs du secteur santé en 2012. Cette opération a permis d'identifier plus de 800 agents "fantômes", inconnus des services du Ministère, mais qui percevaient malgré tout un salaire. Il y a également le début du processus d'élaboration d'un Plan de Développement des Ressources Humaines (PDRH).

La culture de management des ressources humaines n'a pas progressé au cours des dernières années au Ministère de la santé, pour ce qui est du rôle et des tâches d'encadrement des responsables (directeurs, chefs de service). Encore une fois, l'absence d'un PDRH en est la cause. Il s'agit d'un plan stratégique d'une durée minimale de 3 ans, avec, en amont, adoption et mis en œuvre des points clés suivants :

- élaboration des profils de poste ;
- politique de formation continue ;
- politique d'évaluation de rendement ;
- politique du mérite ou de la reconnaissance ;
- politique de recrutement ;
- politique de recrutement spécifique à chaque corps de métier.

La remontée de données des Services déconcentrés vers les Administrations centrales se fait via des supports papiers et électroniques. Toutefois, au niveau central, les données ne sont pas exploitées comme support à la prise de décision. Et à ce jour il n'existe pas de schéma directeur du système d'information orienté vers la production de statistiques au Ministère de la Santé. De même qu'un plan d'élargissement progressif des données à collecter n'a pas été défini. Pour finir, un plan d'informatisation de la collecte, de la transmission et de l'exploitation des données n'a pas été élaboré.

### ENJEUX

Il s'agit de :

- Enjeu 1 : Assurer une gouvernance proactive et efficace de l'administration du ministère ;
- Enjeu 2 : Faire des fonctions support des acteurs déterminants de la modernisation de l'administration du ministère ;
- Enjeu 3 : Développer la performance globale et au niveau de chaque fonction soutien.

## RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

---

OBJECTIF N°1 : Etre parvenu d'ici 2017 à faire vivre un dispositif opérationnel de pilotage des programmes assis sur des pratiques courantes et garantir l'application des procédures internes du Ministère

OBJECTIF N°2 : Elaborer ou réviser d'ici 2017, les textes juridiques des structures du Ministère de la Santé, de la Prévoyance Sociale et de la Solidarité Nationale

OBJECTIF N°3 : Etre parvenu d'ici 2017 à professionnaliser les managers BOP dans le processus et les pratiques budgétaires

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Etre parvenu d'ici 2017 à faire vivre un dispositif opérationnel de pilotage des programmes assis sur des pratiques courantes et garantir l'application des procédures internes du Ministère**

**Niveau de réalisation des résultats annuels**

**Rappel des résultats attendus**

- Résultat annuel N°1 : Avoir reçu 14 rapports sur la coordination stratégique (Cab/SG/RPROG/DRS) ;
- Résultat annuel N°2 : Organiser 12 réunions par an avec les parties prenantes (Cab/SG/RPROG) ;
- Résultat annuel N°3 : Réaliser 4 visites de terrain par an ;
- Résultat annuel N°4 : Elaborer 4 manuels de procédures et deux guides d'inspection.

**Résultats annuels atteints**

- Résultat annuel N°1 : un rapport reçu de DRS Ogooué Ivindo ;
- Résultat annuel N°2 : non réalisé ;
- Résultat annuel N°3 : non réalisé ;
- Résultat annuel N°4 : non communiquée.

**Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de rapports reçus	Nombre	0		14	1	- 13	14 (2016)	14 (2016)
Nombre de réunions tenues	Nombre	0		12	0	- 12	16	24
Nombre de visites de terrain réalisées	Nombre	0		4	0	- 4	8	12
Taux d'avancement dans l'élaboration des manuels de procédures et des guides	Pourcentage	0		100	0	- 100	N/A	N/A

**Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

**Résultat annuel N°1 :** un seul rapport reçu sur 14 prévus. Le manque de motivation au travail est la principale explication de ce résultat.

**Résultat annuel N°2 :** aucune réunion n'a été organisée. L'équipe de programme n'a pas donné des explications à ce résultat.

**Résultat annuel N°3 :** aucune visite de terrain n'a été effectuée. L'équipe de programme n'a pas donné des explications à ce résultat.

**Résultat annuel N°4 :** aucune donnée n'a été communiquée.

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Elaborer ou réviser d'ici 2017, les textes juridiques des structures du Ministère de la Santé, de la Prévoyance Sociale et de la Solidarité Nationale**

**Niveau de réalisation des résultats annuels**

**Rappel du résultat attendu**

- Elaborer 50% des textes juridiques (lois, décrets, arrêtés, décisions)

**Résultats annuels atteints**

- 8 projets décrets et 1 ordonnance élaborés. Soit 75% des textes à élaborer.

## Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Préviation PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Préviation)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'élaboration des textes juridique du Ministère de la Santé, de la Prévoyance Sociale et de la Solidarité Nationale	%	10		50	75	25	100	-

### Explication du niveau d'atteinte des résultats :

**Résultat annuel N°1 :** huit (8) projets de décret et une (1) ordonnance ont été élaborés, soit un taux de réalisation de 75%. Notons que l'insuffisance des ressources budgétaires n'a pas permis de réunir toutes conditions de travail adéquates pour la commission chargée de l'élaboration des textes juridiques du Ministère en charge de la santé.

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Etre parvenu d'ici 2017 à professionnaliser les managers BOP dans le processus et les pratiques budgétaires**

### Niveau de réalisation des résultats annuels

#### Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : 100 % des documents préalables à l'exécution budgétaire 2016 sont produits par les équipes de Programme du Ministère avant le 31 décembre 2016
- Résultat annuel N°2 : Renforcer les capacités budgétaires des managers BOP (RPROG/RBOP/RUO)

#### Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : non communiqué
- Résultat annuel N°2 : non communiqué

## Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Préviation PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Préviation)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'élaboration avant le 31.12 des documents préalables à l'exécution budgétaire	%	NC		100	NC*	NC	N/A	N/A
Nombre de managers formés	Nombre	NC		40	NC	NC	70	N/A

\*NC : non communiqué

### Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les données relatives à la performance du programme n'ont pas été communiquées.

# PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

## RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Au torisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE engagées en 2016 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
<b>N°1 Pilotage de la stratégie ministérielle</b>	<b>84 054 469</b>	<b>34 490 600</b>	<b>49 563 869</b>	<b>84 054 469</b>	<b>34 490 600</b>	<b>49 563 869</b>
Titre 1. Charges financières de la dette			-			-
Titre 2. Dépenses de personnel	36 408 000	21 775 000	<b>14 633 000</b>	36 408 000	21 775 000	<b>14 633 000</b>
Titre 3. Dépenses de biens et services	47 646 469	12 715 600	<b>34 930 869</b>	47 646 469	12 715 600	<b>34 930 869</b>
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
<b>N°2 Coordination administrative</b>	<b>14 479 559 531</b>	<b>342 989 048</b>	<b>14 136 570 483</b>	<b>14 479 559 531</b>	<b>342 989 048</b>	<b>14 136 570 483</b>
Titre 1. Charges financières de la dette			-			-
Titre 2. Dépenses de personnel	14 227 206 000	136 690 498	14 090 515 502	14 227 206 000	136 690 498	14 090 515 502
Titre 3. Dépenses de biens et services	252 353 531	206 298 550	46 054 981	252 353 531	206 298 550	46 054 981
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
<b>Total pour le programme</b>	<b>14 563 614 000</b>	<b>377 479 648</b>	<b>14 186 134 352</b>	<b>14 563 614 000</b>	<b>377 479 648</b>	<b>14 186 134 352</b>
<i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i>						
<b>Titre 1. Charges financières de la dette</b>			-			-
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>	<b>14 263 614 000</b>	<b>158 465 498</b>	<b>14 105 148 502</b>	<b>14 263 614 000</b>	<b>158 465 498</b>	<b>14 105 148 502</b>
<b>Titre 3. Dépenses de biens et services</b>	<b>300 000 000</b>	<b>219 014 150</b>	<b>80 985 850</b>	<b>300 000 000</b>	<b>219 014 150</b>	<b>80 985 850</b>
<b>Titre 4. Dépenses de transfert</b>						
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>						
<b>Titre 6. Autres dépenses</b>						

### Explication des principaux écarts :

Au terme de l'exercice budgétaire 2016, le programme "Pilotage et soutien à la politique de la santé" a enregistré un taux d'exécution globale de **3%** représentant un niveau d'exécution de **377 479 648 FCFA**. L'écart entre l'exécution et la dotation budgétaire est de **14 186 134 352 FCFA**.

**Titre 2 :** les crédits du titre 2 accusent un taux d'exécution de 1%; soit **377 479 648 FCFA**. L'écart de **14 105 148 502 FCFA** correspond à l'enveloppe de la solde permanente gérée de manière centralisée au Ministère du Budget.

**Titre 3 :** Les crédits du titre 3 ont été ordonnancés à hauteur de **73%** (**219 014 150 FCFA**). L'écart de **80 985 850 FCFA** par rapport à l'inscription est imputable essentiellement à la non levée de la réserve obligatoire et à l'application des mesures de régulation complémentaires induites par la contraction des ressources de l'Etat.

**Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme**

Il n'y a pas eu de mouvements de fongibilité au sein du programme "Pilotage et soutien à la politique de la santé".

**Virements**

Le programme "Pilotage et soutien à la politique de la santé" n'a pas enregistré de virement.

**Transferts**

**Tableau récapitulatif des transferts**

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
25.850 Pilotage et soutien à la politique sanitaire	23.780 Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Titre 2	- 14 250 441 950	- 14 250 441 950
23.780 Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	25.850 Pilotage et soutien à la politique sanitaire	Titre 2	145 293 448	145 293 448
<b>Total des Transferts</b>			<b>- 14 105 148 502</b>	<b>- 14 105 148 502</b>
dont Titre 2			- 14 105 148 502	- 14 105 148 502

**Explication des impacts de chaque transfert :**

Le transfert de la "Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles" vers le programme "Pilotage et soutien à la politique de la santé" d'un montant de **145 293 448 FCFA** est destiné à l'ajustement de l'enveloppe budgétaire de la MONP.

Les transferts du programme "Pilotage et soutien à la politique de la santé" vers la "Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles" pour un niveau global de **14 250 441 950 FCFA** sont consacrés à la couverture de la solde permanente du Ministère en charge de la santé.

**Annulations**

Les crédits disponibles dans le programme "Pilotage et soutien à la politique de la santé" ont été proposés en annulation.

**Reports**

Il n'y a pas eu de report de crédits de paiement du programme "Pilotage et soutien à la politique de la santé".

# EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

## EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 31 décembre 2015	Effectifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
<b>Agents hors catégorie</b>							
<b>Agents de catégorie A</b>		823	3566	180	728	548	4114
Permanents						0	0
Non permanents						0	0
<b>Agents de catégorie B</b>		694	2663	244	512	268	2663
Permanents						0	0
Non permanents						0	0
<b>Agents de catégorie C</b>		25	73	3	2	-1	72
Permanents						0	0
Non permanents						0	0
<b>Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)</b>		1542	6302	427	1242	815	6849
<b>Main d'œuvre non permanente</b>		16	1127	14	17	3	1130
<b>Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme</b>		1558	7429	441	1259	818	7979

### Explication des évolutions :

L'effectif du programme "Pilotage et soutien à la politique de la santé" a connu une augmentation nette de 818 agents consécutive 1 259 entrées et 441 sorties d'agents du programme. Dans cette évolution, les agents de catégorie A sont les plus nombreux à avoir intégré le programme par rapport aux autres catégories.

## EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Le programme "Pilotage et soutien à la politique de la santé" n'a pas d'opérateur.

# ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

## TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	14 263 614 000	14 263 614 000	158 465 498	158 465 498	14 105 148 502	14 105 148 502
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
<b>Total des crédits de titre 2</b>	<b>14 263 614 000</b>	<b>14 263 614 000</b>	<b>158 465 498</b>	<b>158 465 498</b>	<b>14 105 148 502</b>	<b>14 105 148 502</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Les crédits du titre 2 exécutés dans le programme "Pilotage et soutien à la politique de la santé" correspondent aux salaires de la main d'œuvre non permanente, la sole permanente étant en gestion centralisée au Ministère en charge du Budget.

## TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Actions	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>ACTI ON 1 Pilotage de la stratégie ministérielle</b>	<b>47 646 469</b>	<b>47 646 469</b>	<b>12 715 600</b>	<b>12 715 600</b>	<b>34 930 869</b>	<b>34 930 869</b>
Activ ités Cabinet du Premier Vice-Premier Ministre	19 646 469	19 646 469	12 715 600	12 715 600	- 6 930 869	- 6 930 869
Activ ité Cabinet du Ministre Délégué 1	10 000 000	10 000 000	0	0	10 000 000	10 000 000
Activ ité Cabinet du Ministre Délégué 2	10 000 000	10 000 000	0	0	10 000 000	10 000 000
Elaboration des manuels de procédures et des guides de procédures d'inspection et de contrôle	8 000 000	8 000 000	0	0	8 000 000	8 000 000
<b>ACTI ON 2 Coordination administrative</b>	<b>252 353 531</b>	<b>252 353 531</b>	<b>206 298 550</b>	<b>206 298 550</b>	<b>46 054 981</b>	<b>46 054 981</b>
Coopération avec les hôpitaux de France	-	-	150 000 000	150 000 000	-	-
Fonctionnement du secrétariat général et fonctions supports	-	-	56 298 550	56 298 550	-	-
<b>Total des crédits de titre 3</b>	<b>300 000 000</b>	<b>300 000 000</b>	<b>219 014 150</b>	<b>219 014 150</b>	<b>34 930 869</b>	<b>34 930 869</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Au titre de l'année 2016, le programme a bénéficié en biens et services un montant de **300 000 000 FCFA** pour une exécution chiffrée à **219 014 150 FCFA**. Le un taux d'exécution s'établit à 94%.

Au niveau de l'**action n°1** « Pilotage de la stratégie ministérielle », les crédits exécutés à hauteur de **12 715 600 FCFA** (27%) ont essentiellement servi à assurer le fonctionnement du cabinet du Premier Vice-Premier Ministre.

Au niveau de l'**action n°2** « Coordination administrative », les crédits exécutés à 82% ; soit **206 298 550 FCFA**, ont été utilisés, d'une part, dans le cadre de la Coopération hospitalière avec la France pour un montant de **150 000 000 FCFA** et, d'autre part, pour les activités relevant du fonctionnement courant du Secrétariat Général à hauteur de **56 298 550 FCFA**.